

## AMÉNAGEMENT FORESTIER

# AMENAGEMENT DE LA FORÊT DOMANIALE DE LA FONTAULIERE

2020 - 2039

"Document destiné à la mise à disposition du public, limité à la partie technique de l'aménagement conformément aux dispositions de l'article D.212-6 du code forestier"

Département (s) : 07 - Ardèche

Surface retenue pour la gestion : 285,10 ha

Altitudes extrêmes : 560 m - 1330 m

Révision d'aménagement

Directive régionale d'aménagement : Rhône-Alpes

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture  
et de la souveraineté alimentaire

## Arrêté

### portant approbation du document d'aménagement de la forêt domaniale de FONTAULIÈRE (ARDÈCHE) pour la période 2020 - 2039

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le code forestier, notamment les articles L. 122-7, L. 122-8, L. 124-1, L. 141-4, L. 212-1, L. 212-2, L. 212-3, D. 212-1, D. 212-2, R. 122-23, R. 122-24, R. 212-3, D. 212-5, R. 141-12, R. 213-19, et R. 213-20 ;

Vu le code forestier, notamment les articles L. 414-4 et R. 414-19 ;

Vu la directive régionale d'aménagement de la région Auvergne-Rhône-Alpes, arrêtée en date du 08 octobre 2020 ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 01 septembre 2006, réglant l'aménagement de la forêt domaniale de FONTAULIÈRE (ARDÈCHE), pour la période 2004 - 2018 ;

Sur la proposition de la directrice générale de l'Office national des forêts,

#### Arrête :

#### Article 1

La forêt domaniale de FONTAULIÈRE (ARDÈCHE), d'une contenance de 285,10 ha, est affectée prioritairement à la fonction de production ligneuse et à la fonction écologique, tout en assurant sa fonction sociale et de protection physique, dans le cadre d'une gestion durable multifonctionnelle.

#### Article 2

Cette forêt comprend une partie boisée de 281,30 ha, actuellement composée de hêtre (26 %), d'autres feuillus (27 %), de pin Laricio de Corse (13 %), de pin sylvestre (13 %), de sapin pectiné (8 %) et d'autres résineux (13 %). Le reste, soit 3,80 ha, est constitué de pierriers.

Les peuplements susceptibles de production ligneuse seront traités en futaie irrégulière sur 267,47 ha.

Les essences-objectif qui déterminent sur le long terme les grands choix de gestion de ces peuplements seront le pin Laricio de Corse (107,01 ha), le hêtre (85,05 ha), le robinier (52,07 ha) et le châtaignier (23,34 ha). Les autres essences seront favorisées comme essences-objectif associées ou comme essences d'accompagnement ; hormis le sapin pectiné, inadapté à long terme.

### Article 3

Pendant une durée de 20 ans (2020 – 2039) :

- La forêt constitue seul groupe de gestion de futaie irrégulière, d'une contenance de 285,10 ha, dont la partie susceptible d'exploitation, soit 267,47 ha, sera parcourue par des coupes visant à se rapprocher d'une structure équilibrée, selon une rotation de 12 ans.
- Des travaux de création de 1,2 km de piste et des travaux de remise aux normes de 1,0 km de piste seront réalisés afin d'améliorer la desserte de la forêt ;
- Toutes les mesures contribuant au maintien de l'équilibre sylvocynégétique seront systématiquement mises en œuvre, et les demandes de plans de chasse seront réévaluées chaque année au regard des observations sur l'évolution des populations de grand gibier et des dégâts constatés sur les peuplements ;
- Les mesures définies par les consignes nationales de gestion visant à la préservation de la biodiversité courante (notamment la conservation d'arbres isolés à cavités, morts, ou sénescents) ainsi qu'à la préservation des sols et des eaux de surface, seront systématiquement mises en œuvre.

### Article 4

Le directeur général de la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises et la directrice générale de l'Office national des forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Fait le 29 NOV. 2023

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,  
Pour le ministre, et par délégation :

Le sous-directeur Filières forêt-bois,  
cheval et bioéconomie

Sylvain REALLON

# NOTE DE PRESENTATION

## AMENAGEMENT DE LA FORÊT DOMANIALE DE LA FONTAULIERE

### 2020 - 2039

#### **Le contexte :**

La forêt domaniale de La Fontaulière (285,10 ha), d'origine RTM, est composée de trois tènements découpés en 19 parcelles forestières. Les anciennes séries RTM de Thueyts et de Montpezat ont fusionné en 1960 pour devenir la forêt domaniale de la Gravenne. La série RTM du Roux s'y est ajoutée en 1975 pour donner naissance à l'actuelle forêt domaniale de la Fontaulière. Elle est constituée de trois parties distinctes nommées le Pal, la Gravenne et le Solitaire. Située en rive droite et gauche de la Fontaulière et de l'un de ses affluents (le Fau), elle se compose d'un ensemble assez varié de taillis et futaies feuillues (Robinier, Châtaignier et Hêtre principalement) et résineuses (Sapin pectiné, Sapin de Nordmann, pin Sylvestre et pin Laricio de Corse) de différents âges.

#### **Les principaux enjeux et contraintes ayant un impact sur la gestion de la forêt :**

La forêt présente des enjeux de production moyens à forts sur environ la moitié de sa surface, reconnus sur 1/3 de sa surface pour la fonction écologique (présence d'une ZNIEFF de type 1 "Haute vallée de La Fontaulière") sinon ordinaires, reconnus sur 76 ha pour la fonction sociale (sensibilité paysagère, captage d'eau potable, site d'accueil du public et intérêt géologique) et moyens à forts sur 114 ha pour la fonction de protection (risques de ravinement, érosion et crues torrentielles, éviter de conserver des arbres de diamètre supérieur à 40 cm autour des ravines). Le droit de chasse est loué à deux adjudicataires.

#### **Bilan de l'application de l'aménagement précédent :**

Le programme des coupes, qui prévoyait une récolte de 6 955 m<sup>3</sup> sur 15 ans (pin Sylvestre, pin Laricio de Corse et Hêtre essentiellement), a globalement été suivi, les règles de culture ont été bien appliquées. La récolte, environ 9 330 m<sup>3</sup> sur la période, a été plus élevée que prévue (+34%) du fait de volumes présumés réalisables initialement sous-estimés et du passage par anticipation dans certaines parcelles prévus en deux passages. Concernant les travaux, le dégagement de plantation (parcelle 17), le nettoyage après coupe (parcelle 5) et la création de pistes de débardage ont été réalisés et ont permis d'entamer une amélioration sensible des peuplements et de la desserte. Le périmètre a fait l'objet d'un entretien régulier.

#### **Principaux objectifs de l'aménagement forestier :**

L'objectif principal demeure la production de bois de qualité. La forêt sera traitée en futaie irrégulière, dans la continuité de l'aménagement précédent (adaptée à une forêt RTM de montagne).

La zone est en sylviculture de production sur 94% de la surface.

Les objectifs restent la production de bois d'œuvre résineux, le remplacement progressif de la sapinière (afin de prendre en compte le changement climatique en cours) et la valorisation des peuplements feuillus.

Le canton de La Gravenne bénéficie d'un espace forestier pédagogique permettant l'accueil du public et d'une labellisation "Géopark" devant faire l'objet d'une valorisation au cours de cet aménagement.

Quant à son rôle vis à vis de la protection contre les risques naturels, en enjeu fort sur un quart de la surface, le maintien du couvert arboré et d'une sylviculture classique seront suffisants.

#### **Pour atteindre ces objectifs, le programme d'actions prévoit :**

##### ***pour les coupes :***

le passage en coupe de futaie irrégulière dans l'ensemble des parcelles, soit 317 ha, avec une rotation de 12 ans pour tous les peuplements.

**pour les travaux :**

**travaux sylvicoles** : recépage dans du taillis de châtaignier et dépressage dans le taillis de robinier.

**travaux d'infrastructure** :

création d'une piste forestière pour desservir la parcelle 13 et mise au gabarit de certaines pistes existantes, auxquelles s'ajoute l'entretien courant des routes forestières.

**travaux non sylvicoles** :

entretien régulier du périmètre et du parcellaire, en lien direct avec les passages en coupe.

Le projet de réhabilitation du site de la Gravenne est à intégrer.

**Bilan prévisionnel** :

La mise en œuvre de ce programme d'actions devrait permettre de récolter autour de 13 000 m<sup>3</sup> de pin Laricio de Corse, pin Sylvestre, Sapin pectiné, Châtaignier, Robinier et Hêtre dont 400 m<sup>3</sup> en coupes conditionnelles. Le bilan financier prévisionnel devrait être bénéficiaire.

DOCUMENT ONLY

# 1. ETAT DES LIEUX - BILAN

## 1.1 Présentation générale de l'aménagement

Situation administrative	
Nom de l'aménagement	<b>AMENAGEMENT DE LA FORÊT DOMANIALE DE LA FONTAULIERE</b>
N° Modification d'aménagement	

Numéro du ou des départements de situation	07 - Ardèche
Communes de situation	Le Roux - Montpezat-sous-Bauzon - Thueyts
N° ONF de la région nationale IFN de référence	622- Hautes Cévennes
Directive régionale d'aménagement de référence	Rhône-Alpes

Type d'aménagement forestier	Révision d'aménagement
Arrêté du	
Décision du (modification d'aménagement)	

Période d'application	Année début	Année échéance
	2020	2039

Détail des forêts aménagées		dernier aménagement			
Dénomination	Identifiant national forêt	Surface cadastrale	date arrêté	année de début	année d'échéance
Forêt domaniale de La Fontaulière	F19627W	283 ha, 68a 82ca	01/09/2006	2004	2018

Surfaces de l'aménagement	
Surface cadastrale	283 ha, 68a 82ca
Surface retenue pour la gestion	285,10 ha
Surface boisée en début d'aménagement	281,30 ha
Surface en sylviculture de production	267,47 ha

**COMMENTAIRES** : la surface en gestion est la surface précise calculée par le S.I.G. à partir du plan de base de la forêt. L'écart avec la surface cadastrale est de 0,5% supérieur.

La surface boisée est occupée par des arbres capables d'atteindre à maturité une hauteur supérieure à 5 m et un couvert arboré de plus de 10%.

La surface en sylviculture de production représente la surface pour laquelle une intervention sylvicole liée à la récolte de bois (y compris des opérations de renouvellement) est jugée possible à court, moyen ou long terme.

## 1.2 La forêt dans son territoire

Répartition des fonctions principales par niveau d'enjeu (en ha)					
Fonction principale	enjeu sans objet	enjeu faible ou ordinaire ou local	enjeu moyen ou reconnu	enjeu fort	Total
Production ligneuse	sans objet 18 ha	faible 127 ha	moyen 128 ha	fort 12 ha	285 ha
Fonction écologique		ordinaire 191 ha	reconnu 94 ha	fort	285 ha
Fonction sociale (paysage, accueil, eau potable)		local 209 ha	reconnu 76 ha	fort	285 ha
Protection contre les risques naturels	sans objet	faible 171 ha	moyen 89 ha	fort 25 ha	285 ha

**COMMENTAIRES** : l'enjeu de production fort correspond à la parcelle 5 (cratère du volcan aux fortes potentialités), l'enjeu moyen aux unités stationnelles 8 et 13 et les enjeux faible et sans objet aux unités stationnelles 7 et 12 ainsi qu'aux secteurs hors sylviculture. Près des 3/4 de la forêt sont intégrés dans le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche (seul le territoire communal de Le Roux est hors PNRMA) avec des enjeux reconnus en ce qui concerne la ZNIEFF de type 1 "Haute vallée de La Fontaulière". Les contraintes paysagères, l'accueil du public, le périmètre de protection rapproché pour un captage d'eau et le géopark font que l'enjeu de fonction sociale est considéré comme un enjeu reconnu sur 27% de la surface de la forêt. L'enjeu de protection contre les risques naturels (risques de chute de blocs et crues torrentielles) est considéré comme moyen à fort sur 40% de la forêt (CR du 30/09/2019 en annexe). En effet, une vigilance devra être portée sur les arbres de diamètre supérieur à 40 cm proches des ravines pour éviter tout risque d'embâcles. Voir les cartes des enjeux en annexe.

Cadre réglementaire	surface concernée	références ou nom
Périmètres rapprochés de captages	3 ha	Captage Pré du Garde
Site Géopark	146 ha	Richesse géologique - Le territoire du PNRMA est reconnu par l'UNESCO comme territoire géologique d'exception depuis le 22/09/2014 (111 territoires à l'échelle mondiale), 46 géosites sont ainsi déterminés sur son territoire et vont être progressivement équipés en mobiliers de présentation bilingues et interactifs, dotés de la technologie NFC (communication sans fil)

**CONSEQUENCES SUR L'AMENAGEMENT** : contraintes éventuelles concernant l'amélioration de la desserte prévue dans le périmètre de protection rapproché et la fréquentation du site de La Gravenne.

Eléments du territoire orientant les décisions	surface concernée	références ou nom
Parc naturel régional	207 ha	PNR des Monts d'Ardèche
ZNIEFF de type I	83 ha	Haute vallée de la Fontaulière

**CONSEQUENCES SUR L'AMENAGEMENT** : les ZNIEFF n'ont aucune valeur réglementaire, cependant ces zones restent des endroits dont l'environnement rare et précieux est mesuré régulièrement. Des précautions sont à prendre dans ces zones afin de ne pas troubler les richesses naturelles qui s'y trouvent.

Menaces fortes imposant des adaptations de gestion	surface concernée
Présence d'essences peu adaptées au changement climatique	10 ha

**CONSEQUENCES SUR L'AMENAGEMENT** : les peuplements de sapins pectiné du canton de La Gravenne sont à exploiter et il est conseillé de régénérer en Pin Laricio de Corse (en conformité réglementaire avec les DRA-SRA et d'adaptation aux changements climatiques)

Eléments imposant des mesures particulières	surface concernée
Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	89 ha

**CONSEQUENCES SUR L'AMENAGEMENT** : nécessité d'aménagement d'une voie communale pour lever une limitation de tonnage concernant le canton du Pal (parcelles 14 à 18)

Autres éléments impactant fortement la gestion de la forêt	surface concernée
Changement climatique	196 ha

**Commentaires généraux :**

Changement climatique : depuis 1900 et l'augmentation sensible des teneurs de gaz à effet de serre dans l'atmosphère due aux activités humaines, on constate un réchauffement planétaire, qui s'accélère depuis les années 80.

Les projections futures retiennent pour les plus probables une évolution de + 2 °C à + 4 °C à l'horizon 2100 par rapport au début de ce siècle. Ces évolutions seront déjà significatives en 2030 (+1 à 2 °C) et 2050 (+1,5 à 2,5 °C).

Cela correspond en plaine à une remontée des climats du sud vers le nord de plusieurs centaines de km, et en montagne un décalage vers le haut des étages de végétation de 600 à 800 m. Autrement dit, la température subie par une forêt située à 1000 m d'altitude sera en 2100 équivalente à celle constatée aujourd'hui dans les plaines du Rhône ou de la Loire.

Les effets de ces évolutions climatiques sur les peuplements forestiers peuvent être positifs tant que l'évolution est contenue, avec l'augmentation du taux de CO2 atmosphérique qui favorise la photosynthèse et l'allongement de la période de végétation. Ils deviennent limitants, puis létaux, quand les seuils de tolérance des arbres à la sécheresse et aux chaleurs extrêmes sont dépassés. Des effets plus brusques et destructeurs peuvent par ailleurs être directement induits par ces évolutions climatiques, tels que les incendies ou les attaques sanitaires liées à des parasites.

Il existe différentes stratégies d'adaptation des peuplements forestiers au changement climatique, qui visent soit à renforcer la résilience des peuplements existants, soit à accélérer leur transformation vers des peuplements plus adaptés. Elles sont à mettre en œuvre à court ou moyen terme, en se projetant dans une perspective de long terme correspondant à la durée de vie des peuplements forestiers.



### Application à la Forêt Domaniale de La Fontaulière :

Au vu des conditions particulières de la forêt (exposition, altitude, sol), du climat actuel, des évolutions envisagées, et de l'état des peuplements en place (essences, structure), la forêt semble présenter une bonne capacité d'adaptation.

Les stratégies de gestion retenues pour cette forêt dans l'optique du changement climatique sont les suivantes :

- conserver la diversité des essences principales et favoriser les essences d'accompagnement
- augmenter la diversité structurelle, en terme d'hétérogénéité verticale et horizontale.

Compte-tenu de ses problèmes sanitaires (voir paragraphe précédent "menaces fortes imposant des adaptations de gestion"), le sapin pectiné n'est plus considéré comme une essence objectif. Il convient d'opter pour des pins Laricio de Corse ou d'autres espèces de sapins plus méditerranéens (type *Abies bornmuelleriana*).

## 1.3 Conditions naturelles et peuplements forestiers

Altitudes extrêmes	minimum	maximum
	560 m	1 330 m

Unités stationnelles			
Code	Libellé	surface	% surface décrite
7	Hêtraie-sapinière mésoxérophile, acidiphile ou acidiline	92,14 ha	32%
8	Hêtraie-sapinière mésophile, acidiphile ou acidiline	57,51 ha	20%
12	Chênaie pubescente (et hybride) acidiphile	53,39 ha	19%
13	Chênaie sessiliflore (et hybride)-hêtraie acidiphile	69,93 ha	25%
14	Chênaie sessiliflore (et hybride)-hêtraie acidiphile à neutrophile	12,13 ha	4%
TOTAL		285,10 ha	

**Document de référence :** guide simplifié d'identification des stations forestières des Monts d'Ardèche.

Les unités stationnelles de potentialités moyennes (8 et 13) à bonnes (14) représentent la moitié de la surface

Voir la carte de répartition des unités stationnelles en annexe

Essences présentes dans la forêt		% de la surface boisée
Libellé		
Pin laricio de corse		13%
Pin sylvestre		13%
Sapin pectiné		8%
Autres résineux		13%
Hêtre		26%
Autres feuillus		27%
TOTAL		100%

**COMMENTAIRES :** les feuillus sont légèrement dominants sur l'ensemble de la forêt. Les feuillus divers sont essentiellement le robinier, le châtaignier et l'érable sycomore. Les autres résineux sont le cèdre de l'Atlas, l'épicéa, le mélèze et le sapin de Nordmann.

Répartition des types de peuplement			
Code	Libellé	Surface	% surface de gestion
FP.N_20-40	1a/ Jeune futaie de pin Laricio de Corse 20-40 ans	2,41 ha	1%
FMEL_20-40	1b/ Jeune futaie de mélèze 20-40 ans	0,44 ha	0%
FDOU_20-40	1c/ Jeune futaie de douglas 20-40 ans	1,65 ha	1%
FA.F_20-40	1d/ Jeune futaie d'érable sycomore 20-40 ans	0,56 ha	0%
FP.N_40-60	2a/ Futaie de pin Laricio de Corse 40-60 ans	12,93 ha	5%
FA.R_40-60	2b/ Futaie de cèdre de l'Atlas 40-60 ans	3,14 ha	1%
FA.R_40-60	2c/ Futaie de sapin de Nordmann 40-60 ans	13,07 ha	5%
FA.R_40-60	2d/ Futaie divers résineux 40-60 ans	26,68 ha	9%
FS.P_60-80	2e/ Futaie de sapin pectiné 60-80 ans	22,64 ha	8%
FA.R_120-140	2f/ Futaie de pin sylvestre et épicéa 120-140 ans	6,99 ha	2%
FA.R_40-60	3a/ Futaie de résineux et feuillus divers 40-60 ans	34,70 ha	12%
FA.R_80-100	3b/ Futaie de résineux et feuillus divers 80-100 ans	30,95 ha	11%
FA.F_120-140	3c/ Futaie de hêtre et pin sylvestre 120-140 ans	6,20 ha	2%
FHET_60-80	4a/ Futaie de hêtre 60-80 ans	10,84 ha	4%
FA.F_80-100	4b/ Futaie de châtaignier 80-100 ans	21,98 ha	8%
FA.F_100-120	4c/ Futaie divers feuillus 100-120 ans	13,83 ha	5%
TA.F_30-60	5a/ Taillis de robinier 30-60 ans	49,08 ha	17%
TA.F_30-60	5b/ Taillis de feuillus divers 30-60 ans	2,99 ha	1%
TA.F_60-90	5c/ Taillis de châtaignier 60-90 ans	1,36 ha	0%
THET_60-90	5d/ Taillis de hêtre 60-90 ans	18,85 ha	7%
NB	6/ Espaces non boisés	3,81 ha	1%
TOTAL		285,10 ha	

**COMMENTAIRES** : la présence forte du pin sylvestre, du pin laricio de Corse (22% à eux deux), du sapin pectiné et d'autres résineux est essentiellement due aux plantations originelles des anciennes séries domaniales RTM ; le hêtre est présent sous forme de futaie sur souches et de taillis

Les descriptions ont été réalisées sur un échantillonnage de 254 placettes.

132 placettes descriptives (placette de 2 ares), 87 placettes en inventaire relascopique et 35 diagnostic sylvicole Sylvie (placettes de 2 ares).

Voir en annexe la description synthétique des types de peuplements et leur répartition par parcelle, ainsi que la carte des peuplements.

## 2. PROPOSITIONS DE GESTION

### 2.1 Définition des objectifs de gestion

La note de présentation explicite les principaux objectifs de gestion retenus pour cet aménagement.

### 2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

Traitements sylvicoles	surface préconisée	aménagement passé
Futaie irrégulière dont conversion en futaie irrégulière	267,47 ha	269,32 ha
Hors sylviculture de production	17,63 ha	14,95 ha
TOTAL	285,10 ha	

**COMMENTAIRES** : l'objectif est la production de bois d'œuvre et de bois d'industrie résineux.

Le traitement en futaie irrégulière semble le plus adapté : production modérée et enjeu de protection important (voir carte d'aménagement en annexe).

Essences objectif et critères d'exploitabilité					
Essences objectif	précisions	surface en sylviculture de product.	%	âge retenu (suivi surfacique)	diamètre retenu
Pin laricio de corse		107,01 ha	40%	100	55
Hêtre		85,05 ha	32%	120	55
Robinier		52,07 ha	19%	60	50
Châtaignier		23,34 ha	9%	50	45
TOTAL		267,47 ha			

**COMMENTAIRES** : les essences-objectifs retenues sont conformes au guide simplifié d'identification des stations forestières des Monts d'Ardèche paru en 2011 (guide postérieur à la DRA qui date de 2006).

Compte tenu des conditions stationnelles et des objectifs retenus, le pin laricio de Corse et le hêtre sont les essences principales les mieux appropriées à long terme.

Le châtaignier et le robinier seront accompagnés du pin sylvestre ou d'autres feuillus sur les parquets où ces essences sont étroitement mélangées (voir carte des essences objectifs en annexe).

### 2.3 Effort de régénération

Aménagement passé	surface
Surface à régénérer prévue	44,74 ha
Surface effectivement régénérée	61,93 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	0,00 ha

**COMMENTAIRES** : la surface régénérée a été plus importante que prévu (+38%). La récolte définitive des pins (parcelles 9, 12, 13, 15, 16, 17 et 18) est conforme aux règles de culture en vigueur.

Nouvel aménagement			
<i>Traitements avec renouvellement non suivi en surface</i>	267,47 ha		
Cible surface terrière à l'équilibre (voir directive territoriale)	25 m <sup>2</sup> /ha		
Cible densité de perches à l'équilibre	80 tiges/ha		
Etat général de maturité des peuplements	globalement jeune		
Indicateurs de renouvellement	cible calculée	valeur observée	note forêt
Surface terrière	25 m <sup>2</sup> /ha	22 m <sup>2</sup> /ha	
% de la surface avec une régénération satisfaisante	10%	20%	B
Densité de perches (densité mini fixée par directive territoriale)	40 tiges/ha	150 tiges/ha	
Surface moyenne annuelle à passer en coupe	15,87 ha		

DOCUMENT ONLY

## 2.4 Classement des unités de gestion en groupes d'aménagement

Classement Groupe		Par-celle _UG	Division	Surface totale	Surface en sylviculture (ha)				Surface hors sylviculture (ha)		Rotation	Surface à ouvrir en régé.(ha)	Surf. à terminer en régé.(ha)	Surf. à améliorer (grpe PAR)	Surf. par groupe
Libellé	Code				totale (a+b)	accessible (y/c condit°nel) (a)	Dont à passer en coupe	sans projet d'accès (b)	totale	boisée					
irrégulier	IRR	1		12,74	12,74	12,74	12,31		0,00	12				285,1	
irrégulier	IRR	2		10,74	10,74	10,74	5,78		0,00	12					
irrégulier	IRR	3		18,27	17,76	12,02	6,27	5,74	0,51	12					
irrégulier	IRR	4		18,02	18,02	18,02	18,02		0,00	12					
irrégulier	IRR	5		12,13	12,13	12,13	12,13		0,00	12					
irrégulier	IRR	6		13,07	13,07	13,07	13,07		0,00	12					
irrégulier	IRR	7		15,36	15,36	15,36	15,11		0,00	12					
irrégulier	IRR	8		18,34	18,34	18,34	18,34		0,00	12					
irrégulier	IRR	9		10,33	10,33	10,33	10,33		0,00	12					
irrégulier	IRR	10		12,93	12,93	10,65	10,65	2,28	0,00	12					
irrégulier	IRR	11		11,95	11,95	11,95	7,21		0,00	12					
irrégulier	IRR	12		15,31	15,31	15,31	1,16		0,00	12					
irrégulier	IRR	13		9,69	9,69	5,62	0,00	4,07	0,00	12					
irrégulier	IRR	14		19,01	18,04	18,04	3,31		0,97	12					
irrégulier	IRR	15		27,29	27,29	24,18	15,10	3,11	0,00	12					
irrégulier	IRR	16		17,31	17,31	15,18	5,62	2,13	0,00	12					
irrégulier	IRR	17		12,88	12,88	12,88	10,10		0,00	12					
irrégulier	IRR	18		12,92	12,92	12,92	3,97		0,00	12					
irrégulier	IRR	19		16,81	0,66	0,66	0,66		16,15	12					
<b>Totaux</b>				285,10	267,47	250,14	169,14	17,33	17,63	0,00		0,00	0,00	0,00	285,10

## 2.5 Programme d'actions : coupes

Année	Unité de programmation de coupe		Groupe	Surface UG totale	Surface à parcourir	Type de coupe	Type de peuplement	coupe conditionnelle	Observations	Volume total
	P <sup>lie</sup> -UG	Partie d'UG								
2020	1		IRR	12,74 ha	8,77 ha	Irrégulière	futaie régulière Sapin Gros bois peuplement à décapitaliser (2e)			600 m <sup>3</sup>
2020	17		IRR	12,88 ha	2,50 ha	Irrégulière	futaie régulière Sapin Bois moyen peuplement à capitaliser (2e)			230 m <sup>3</sup>
2020	18		IRR	12,92 ha	6,60 ha	Irrégulière	futaie régulière Epicéa Bois moyen peuplement à capitaliser (3a)			210 m <sup>3</sup>
2021	5		IRR	12,13 ha	12,13 ha	Irrégulière	futaie irrégulière Autres résineux Gros bois capital proche de l'objectif (3b)			500 m <sup>3</sup>
2021	6		IRR	13,07 ha	8,36 ha	Irrégulière	futaie régulière Autres résineux Bois moyen peuplement à capitaliser (3a - 4b)			300 m <sup>3</sup>
2022	9		IRR	10,33 ha	9,40 ha	Irrégulière	futaie régulière Sapin Bois moyen peuplement à capitaliser (3b)			400 m <sup>3</sup>
2022	10		IRR	12,93 ha	8,84 ha	Irrégulière	futaie régulière Autres résineux Bois moyen peuplement à capitaliser (2d)			350 m <sup>3</sup>
2024	8		IRR	18,34 ha	13,07 ha	Irrégulière	futaie régulière Autres résineux Bois moyen peuplement à capitaliser (2c)			550 m <sup>3</sup>
2025	6		IRR	13,07 ha	4,71 ha	Irrégulière	futaie régulière Epicéa Gros bois peuplement à décapitaliser (2f)			200 m <sup>3</sup>
2026	14		IRR	19,01 ha	10,47 ha	Irrégulière	taillis Châtaigner Bois moyen peuplement à capitaliser (4b)	X	coupe conditionnée par l'amélioration de la desserte	400 m <sup>3</sup>
2027	15		IRR	27,29 ha	5,10 ha	Irrégulière	futaie régulière Autres résineux Bois moyen peuplement à capitaliser (3a)			200 m <sup>3</sup>
2028	1		IRR	12,74 ha	2,40 ha	Irrégulière	taillis Autres feuillus Petits bois peuplement à capitaliser (5a)			80 m <sup>3</sup>
2028	3		IRR	18,27 ha	11,49 ha	Irrégulière	taillis Autres feuillus Petits bois peuplement à capitaliser (5a)			320 m <sup>3</sup>
2028	4		IRR	18,02 ha	18,02 ha	Irrégulière	futaie régulière Autres résineux Bois moyen peuplement à capitaliser (3a - 4b)			750 m <sup>3</sup>
2028	7		IRR	15,36 ha	7,66 ha	Irrégulière	taillis Autres feuillus Petits bois peuplement à capitaliser (5a - 5c)			220 m <sup>3</sup>
2029	12		IRR	15,31 ha	1,16 ha	Irrégulière	futaie régulière Pins noirs Petits bois peuplement à capitaliser (1a)			40 m <sup>3</sup>
2029	19		IRR	16,81 ha	0,66 ha	Irrégulière	futaie régulière Pins noirs Petits bois peuplement à capitaliser (1a)			20 m <sup>3</sup>
2030	2		IRR	10,74 ha	5,78 ha	Irrégulière	futaie régulière Feuillus et résineux en mélange Bois moyen peuplement à capitaliser (3a)			200 m <sup>3</sup>
2030	3		IRR	18,27 ha	2,51 ha	Irrégulière	futaie régulière Feuillus et résineux en mélange Bois moyen peuplement à capitaliser (2d)			100 m <sup>3</sup>
2030	8		IRR	18,34 ha	5,27 ha	Irrégulière	futaie régulière Feuillus et résineux en mélange Bois moyen peuplement à capitaliser (3c)			200 m <sup>3</sup>
2030	9		IRR	10,33 ha	0,93 ha	Irrégulière	futaie régulière Feuillus et résineux en mélange Bois moyen peuplement à capitaliser (3c)			40 m <sup>3</sup>
2031	11		IRR	11,95 ha	4,99 ha	Irrégulière	futaie régulière Hêtre Bois moyen peuplement à capitaliser (5d)			200 m <sup>3</sup>
2031	12		IRR	15,31 ha	4,73 ha	Irrégulière	futaie régulière Hêtre Bois moyen peuplement à capitaliser (5d)			180 m <sup>3</sup>
2031	15		IRR	27,29 ha	9,13 ha	Irrégulière	futaie régulière Hêtre Bois moyen peuplement à capitaliser (5d)			350 m <sup>3</sup>
2032	1		IRR	12,74 ha	8,77 ha	Irrégulière	futaie régulière Sapin Gros bois peuplement à décapitaliser (2e)			400 m <sup>3</sup>
2032	3		IRR	18,27 ha	3,76 ha	Irrégulière	futaie régulière Châtaigner Bois moyen peuplement à capitaliser (5b - 5c)			150 m <sup>3</sup>

Année	Unité de programmation de coupe		Groupe	Surface UG totale	Surface à parcourir	Type de coupe	Type de peuplement	coupe conditionnelle	Observations	Volume total
	P <sup>lle</sup> -UG	Partie d'UG								
2032	7		IRR	15,36 ha	1,27 ha	Irrégulière	futaie régulière Sapin Gros bois peuplement à décapitaliser (2e)			60 m <sup>3</sup>
2033	6		IRR	13,07 ha	8,36 ha	Irrégulière	futaie irrégulière Autres résineux Bois moyen peuplement à capitaliser (3a - 4b)			330 m <sup>3</sup>
2033	10		IRR	12,93 ha	1,81 ha	Irrégulière	futaie régulière Autres résineux Petits bois peuplement à capitaliser (2b)			60 m <sup>3</sup>
2033	10		IRR	12,93 ha	8,84 ha	Irrégulière	futaie irrégulière Autres résineux Bois moyen peuplement à capitaliser (2d)			380 m <sup>3</sup>
2033	11		IRR	11,95 ha	1,33 ha	Irrégulière	futaie régulière Autres résineux Petits bois peuplement à capitaliser (2b)			40 m <sup>3</sup>
2034	5		IRR	12,13 ha	12,13 ha	Irrégulière	futaie irrégulière Autres résineux Gros bois peuplement à capitaliser (3b)			550 m <sup>3</sup>
2034	9		IRR	10,33 ha	9,40 ha	Irrégulière	futaie irrégulière Sapin Bois moyen peuplement à capitaliser (3b)			440 m <sup>3</sup>
2034	16		IRR	17,31 ha	1,76 ha	Irrégulière	futaie irrégulière Sapin capital proche de l'objectif (2e)			80 m <sup>3</sup>
2034	17		IRR	12,88 ha	6,87 ha	Irrégulière	futaie irrégulière Sapin capital proche de l'objectif (2e)			300 m <sup>3</sup>
2034	18		IRR	12,92 ha	3,97 ha	Irrégulière	futaie irrégulière Sapin capital proche de l'objectif (2e)			170 m <sup>3</sup>
2035	1		IRR	12,74 ha	1,13 ha	Irrégulière	futaie régulière Pins noirs Bois moyen peuplement à capitaliser (2a)			40 m <sup>3</sup>
2035	7		IRR	15,36 ha	6,18 ha	Irrégulière	futaie régulière Autres résineux Petits bois peuplement à capitaliser (2a)			200 m <sup>3</sup>
2035	8		IRR	18,34 ha	13,07 ha	Irrégulière	futaie irrégulière Autres résineux Bois moyen peuplement à capitaliser (2c)			600 m <sup>3</sup>
2035	18		IRR	12,92 ha	8,95 ha	Irrégulière	futaie irrégulière Sapin peuplement à capitaliser (3a)			300 m <sup>3</sup>
2036	13		IRR	9,69 ha	9,69 ha	Irrégulière	futaie irrégulière Autres résineux peuplement à capitaliser (2d)	X	coupe conditionnée par l'amélioration de la desserte	400 m <sup>3</sup>
2036	17		IRR	12,88 ha	3,24 ha	Irrégulière	futaie régulière Autres résineux Petits bois peuplement à capitaliser (1a - 1b - 1c - 1d)			100 m <sup>3</sup>
2037	4		IRR	18,02 ha	18,02 ha	Irrégulière	futaie irrégulière Autres résineux Bois moyen peuplement à capitaliser (3a - 4b)			800 m <sup>3</sup>
2038	14		IRR	19,01 ha	10,47 ha	Irrégulière	taillis Châtaigner Bois moyen peuplement à capitaliser (4b)			430 m <sup>3</sup>
2038	17		IRR	12,88 ha	2,78 ha	Irrégulière	futaie régulière Hêtre Bois moyen peuplement à capitaliser (4a)			100 m <sup>3</sup>
2039	2		IRR	10,74 ha	5,78 ha	Irrégulière	futaie régulière Feuillus et résineux en mélange Bois moyen peuplement à capitaliser (3a)			200 m <sup>3</sup>
2039	15		IRR	27,29 ha	5,10 ha	Irrégulière	futaie irrégulière Autres résineux Bois moyen peuplement à capitaliser (3a)			220 m <sup>3</sup>

Prescriptions spéciales à mettre en œuvre		
motif	localisation	prescriptions
règles de culture	types 1a, 1b et 1c	première éclaircie à réaliser
règles de culture	types 2a à 2f types 3a à 3c types 4a à 4c	coupe de futaie irrégulière
règles de culture	types 5a à 5d	balivage du taillis

Année	Unité de programmation de coupe		Groupe	Surface UG totale	Surface à parcourir	Type de coupe	Type de peuplement	coupe conditionnelle	Observations	Volume total
	P <sup>lle</sup> -UG	Partie d'UG								
<b>Indicateur de suivi</b>							<b>toutes coupes</b>	<b>coupes non conditionnelles</b>		
surface terrière totale à récolter durant l'aménagement										
volume bois fort total à récolter durant l'aménagement							12 990 m <sup>3</sup>	12 190 m <sup>3</sup>		

**COMMENTAIRES :**

concernant les coupes conditionnelles, il y a nécessité au préalable de création de pistes dans les parcelles 13 et 14.

DOCUMENT ONE



## 2.5 Programme d'actions : travaux

Travaux sylvicoles						
Code Travaux sylvicoles (ITTS)	Libellé des travaux	Unités de gestion (facultatif)	Surface travaillée	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
FIRR	intervention en futaie irrégulière	forêt	30	en fonction de l'abondance de la régénération	60 000 €	I
FP	intervention en futaie irrégulière		30	dépressage des perches	75 000 €	I
<b>Total</b>					135 000 €	
<b>soit annuellement</b>					6 750 €/an	

\* I = Investissement ou E = Entretien

**COMMENTAIRES** : les interventions dans les parcelles se feront 3 à 5 ans après la coupe, sous forme de nettoyage et dépressage.

Travaux d'infrastructure (description)	Localisation	Long. (m) ou q <sup>te</sup>	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
Mise au gabarit d'une piste existante	parcelles 12 et 13	1000		5 000 €	I
Projet de liaison	parcelles 8 à 17	1200		15 000 €	I
Reprise des pistes	ensemble de la desserte	25000		100 000 €	E
<b>Total</b>				120 000 €	
<b>soit annuellement</b>				6 000 €/an	

\* I = Investissement ou E = Entretien

**COMMENTAIRES** : la reprise de certaines pistes permettra de bien desservir l'ensemble de la forêt.

La voirie est composée de 2 km de route à grumiers, 12 km de route à camion de faible tonnage et de 15 km de piste de débardage.

Travaux non sylvicoles (description)	Localisation	Quantité	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
Entretien des limites périmétrales et parcellaires	Forêt	30	Travaux coordonnés avec les passages en coupe	50 000 €	E
Projet de réhabilitation du site de La Gravenne	parcelle 5	forfait		5 000 €	I
<b>Total</b>				55 000 €	
<b>soit annuellement</b>				2 750 €/an	

\* I = Investissement ou E = Entretien

**COMMENTAIRES** : longueur totale du périmètre et du parcellaire : 35 km.

Les travaux d'entretien du périmètre se feront en priorité dans les zones passant en coupe.

## 2.6 Engagement environnemental

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Retenu oui / non
Maintien de milieux ouverts, de zones humides et de lisières diversifiées	oui
Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts, sénescents, à cavités)	oui
Conservation des éléments particuliers essentiels à la survie de certaines espèces (bois mort au sol, souches hautes...)	oui
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées et la sylviculture de peuplements mélangés	oui
Calendrier des coupes et travaux évitant le dérangement des espèces rares ou protégées dans les périodes sensibles de leur cycle vital	oui

**Commentaires :** mesures découlant des règles de gestion courante de l'ONF. Les arbres-habitats existants (morts, à cavité, à fente...) sont favorables à de nombreuses espèces (cf. § 1.2 - fonction écologique). Ils seront systématiquement conservés.

Compatibilité gestion proposée et objectifs Natura 2000	Résultat expertise
Natura 2000 : Niveau de compatibilité Docob et gestion préconisée	<b>Sans objet - aucun site Natura 2000</b>
<b>COMMENTAIRES :</b> sans objet	

### 3. RECAPITULATIFS - INDICATEURS DE SUIVI

Production biologique estimée	
en m <sup>3</sup> /ha/an sur surface sylviculture	3,6 m <sup>3</sup> /ha/an
<b>soit sur l'ensemble en sylviculture</b>	<b>955 m<sup>3</sup>/an</b>

Bilan annuel des récoltes	prévisible	passé*	conditionnel
Feuillus ( f )	214 m <sup>3</sup> /an		0 m <sup>3</sup> /an
Résineux ( r )	341 m <sup>3</sup> /an		18 m <sup>3</sup> /an
Total tiges ( 1 = f + r )	555 m <sup>3</sup> /an	622 m <sup>3</sup> /an	18 m <sup>3</sup> /an
Taillis, houppiers ( 2 )	75 m <sup>3</sup> /an	0 m <sup>3</sup> /an	2 m <sup>3</sup> /an
<b>Total bois fort ( 1 + 2 )</b>	<b>630 m<sup>3</sup>/an</b>	<b>622 m<sup>3</sup>/an</b>	<b>20 m<sup>3</sup>/an</b>
dont % de produits accidentels			
<b>soit en m<sup>3</sup>/ha/an sur la surface totale retenue :</b>	<b>2,2 m<sup>3</sup>/ha/an</b>	<b>2,2 m<sup>3</sup>/ha/an</b>	<b>0,1 m<sup>3</sup>/ha/an</b>
<b>soit en m<sup>3</sup>/ha/an sur surf. en sylviculture de production :</b>	<b>2,4 m<sup>3</sup>/ha/an</b>	<b>2,3 m<sup>3</sup>/ha/an</b>	<b>0,1 m<sup>3</sup>/ha/an</b>

Répartition des volumes par type de coupe	prévisible	passé*	conditionnel
Régénération			
Amélioration			
Autres (dont irrégulier)	630 m <sup>3</sup> /an	622 m <sup>3</sup> /an	20 m <sup>3</sup> /an

Bilan financier annuel en euros de l'année	prévisible	passé*	conditionnel
Recettes bois ( <i>frais d'exploitation des bois façonnés déduits</i> )	15 750 €	22 117 €	500 €
Recettes chasse	6 550 €	6 236 €	
Autres recettes	650 €	648 €	
<i>Subventions et aides possibles</i>			
Dépenses travaux sylvicoles	6 750 €	9 353 €	
Dépenses travaux infrastructure	6 000 €	9 534 €	
Dépenses travaux non sylvicoles	2 750 €	2 649 €	
<b>Bilan annuel</b>	<b>7 450 €</b>	<b>7 465 €</b>	<b>500 €</b>
<b>soit en €/ha/an sur surface retenue pour la gestion</b>	<b>26 €</b>	<b>26 €</b>	<b>2 €</b>
<b>soit en €/ha/an sur surf. en sylviculture de production</b>	<b>28 €</b>	<b>28 €</b>	<b>2 €</b>

\* Période du bilan passé : 2012-2016

Impôts (forêts domaniales)	424 €/an
----------------------------	----------

Consultations et obligations réglementaires	date
Consultation communes de situation (forêts domaniales) <i>aucune remarque de la part des communes concernées</i>	12/11/2020

## ETUDE REALISEE PAR :

**Direction de l'étude et rédaction :** Stéphane Buffat

**Etude de terrain et inventaires :** Christophe Mounier et l'UT Nord Vivarais - Montagne

**Cartographie :** Stéphane Buffat

**Rédigé le** 16/07/2020  
par Le chef de projet aménagement  
Signé : BUFFAT Stéphane



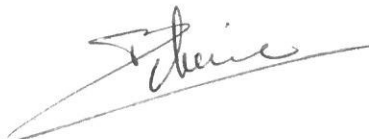
**Vérifié le** 24/07/2020  
par Le responsable aménagement de l'agence  
Signé : DEGUILHEN Bernard



**Proposé le** 04/09/2020  
par Le directeur d'agence  
Signé : FONTON Alain



Contrôlé le 16/03/2021  
par la responsable territoriale aménagement  
Signé : ZERNIKÉ Frédérique



## ANNEXES

- Parcelles cadastrales relevant du régime forestier
- Répartition des types de peuplements par parcelle
- Description synthétique des types de peuplements
- Bilan des récoltes
- Bilan financier
- Compte-rendu de l'évaluation RTM
- Courriers des consultations des communes de situation

## CARTES

- Carte de localisation
- Carte des enjeux pour la fonction de production
- Carte des enjeux pour la fonction écologique
- Carte des enjeux pour la fonction sociale
- Carte des enjeux pour la fonction de protection
- Carte des unités stationnelles
- Cartes des peuplements
- Carte d'aménagement
- Carte des essences objectifs

DOCUMENT ONE

## ANNEXE - 1 Parcelles cadastrales relevant du régime forestier

Commune de situation	Section	N° parcelle	Lieu-dit	Surface totale (ha)	Surface relevant du régime forestier (ha)	Observations
			Total =>	283 ha, 68a 82ca	283 ha, 68a 82ca	
LE ROUX	B	207	Solitaire	38,8165	38,8165	
LE ROUX	B	208	Solitaire	6,4680	6,4680	
LE ROUX	B	209	Solitaire	0,1640	0,1640	
LE ROUX	B	210	Solitaire	1,0516	1,0516	
LE ROUX	B	416	La Vernatelle et Cholet	0,4810	0,4810	
LE ROUX	B	417	La Vernatelle et Cholet	10,7250	10,7250	
LE ROUX	B	420	Champ Grand	3,8950	3,8950	
LE ROUX	B	920	Les Combes	17,3944	17,3944	
MONTPEZAT	A	122	Le Pal	5,3340	5,3340	
MONTPEZAT	A	143	La Peyrouse	3,3920	3,3920	
MONTPEZAT	A	144	La Peyrouse	3,4870	3,4870	
MONTPEZAT	A	145	La Peyrouse	0,6090	0,6090	
MONTPEZAT	A	149	La Peyrouse	0,0020	0,0020	
MONTPEZAT	A	150	La Peyrouse	1,2475	1,2475	
MONTPEZAT	A	151	La Peyrouse	2,2225	2,2225	
MONTPEZAT	A	156	La Peyrouse	2,4616	2,4616	
MONTPEZAT	A	158	La Peyrouse	0,1586	0,1586	
MONTPEZAT	A	159	La Peyrouse	5,2773	5,2773	
MONTPEZAT	A	160	La Peyrouse	0,0030	0,0030	
MONTPEZAT	A	161	La Peyrouse	5,8150	5,8150	
MONTPEZAT	A	175	Le Chambon	3,2800	3,2800	
MONTPEZAT	A	176	Le Chambon	9,2710	9,2710	
MONTPEZAT	A	183	Côte de Palou	12,8570	12,8570	
MONTPEZAT	A	187	Côte de Palou	0,5010	0,5010	
MONTPEZAT	A	188	Côte de Palou	12,2913	12,2913	
MONTPEZAT	A	189	Côte de Palou	1,2212	1,2212	
MONTPEZAT	B	1	Les Côtes et les Basteyres	8,4752	8,4752	
MONTPEZAT	B	4	Les Côtes et les Basteyres	1,3353	1,3353	
MONTPEZAT	B	7	Les Côtes et les Basteyres	0,4725	0,4725	
MONTPEZAT	B	8	Les Côtes et les Basteyres	0,5920	0,5920	
MONTPEZAT	B	77	Les Côtes et les Basteyres	7,0690	7,0690	
MONTPEZAT	B	830	Les Côtes et les Basteyres	0,0290	0,0290	
MONTPEZAT	F	2	Pré Ferrand	0,2366	0,2366	
MONTPEZAT	F	3	Pré Ferrand	0,8500	0,8500	
MONTPEZAT	F	872	Creux des Fontanis	0,1445	0,1445	
MONTPEZAT	F	874	Creux des Fontanis	0,5310	0,5310	
MONTPEZAT	F	875	Creux des Fontanis	0,3760	0,3760	
MONTPEZAT	F	876	Creux des Fontanis	0,1495	0,1495	
MONTPEZAT	F	877	Creux des Fontanis	0,8610	0,8610	
MONTPEZAT	F	878	La Fonsarde	0,0059	0,0059	
MONTPEZAT	F	995	Lavalette	1,4400	1,4400	
MONTPEZAT	F	1141	La Chastanide	0,7600	0,7600	
MONTPEZAT	F	1145	Les Blaches	4,0753	4,0753	
MONTPEZAT	F	1146	Les Blaches	7,6783	7,6783	
MONTPEZAT	H	88	La Gravene	0,6890	0,6890	
MONTPEZAT	H	102	La Gravene	20,0510	20,0510	
MONTPEZAT	H	103	La Gravene	32,7356	32,7356	
MONTPEZAT	H	115	La Gravene	1,6230	1,6230	
MONTPEZAT	H	116	La Gravene	3,5290	3,5290	
MONTPEZAT	H	1292	La Gravene	0,0072	0,0072	
MONTPEZAT	H	1293	La Gravene	23,9513	23,9513	
THUEYTS	F	148	Combe Chaude	2,6860	2,6860	
THUEYTS	F	149	Combe Chaude	0,3085	0,3085	
THUEYTS	F	150	Combe Chaude	0,5220	0,5220	
THUEYTS	F	302	La Gravene	11,1155	11,1155	
THUEYTS	F	317	La Gravene	0,9020	0,9020	
THUEYTS	F	327	La Gravene	1,8905	1,8905	
THUEYTS	F	328	La Gravene	0,0900	0,0900	
THUEYTS	F	329	La Gravene	0,0800	0,0800	

## ANNEXE - 2

## REPARTITION DES TYPES DE PEUPELEMENTS PAR PARCELLE

TYPE DE PEUPELEMENTS	Parcelle																			Total
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	
1a/ Jeune futaie de pin Laricio de Corse 20-40 ans												1,16					0,59		0,66	2,41
1b/ Jeune futaie de mélèze 20-40 ans																	0,44			0,44
1c/ Jeune futaie de douglas 20-40 ans																	1,65			1,65
1d/ Jeune futaie d'érable sycomore 20-40 ans																	0,56			0,56
2a/ Futaie de pin Laricio de Corse 40-60 ans	1,13						6,18				5,63									12,93
2b/ Futaie de cèdre de l'Atlas 40-60 ans										1,81	1,33									3,14
2c/ Futaie de sapin de Nordmann 40-60 ans								13,07												13,07
2d/ Futaie divers résineux 40-60 ans	0,43	4,96	2,51				0,25			8,84			9,69							26,68
2e/ Futaie de sapin pectiné 60-80 ans	8,77						1,27								1,76	6,87	3,97			22,64
2f/ Futaie de pin sylvestre et épicéa 120-140 ans						4,71				2,28										6,99
3a/ Futaie mélangés résineux et feuillus divers 40-60 ans		5,78		10,05		4,82									5,10			8,95		34,70
3b/ Futaie de résineux et feuillus divers 80-100 ans	0,00				12,13				9,40			9,42								30,95
3c/ Futaie de hêtre et pin sylvestre 120-140 ans								5,27	0,93											6,20
4a/ Futaie de hêtre 60-80 ans															8,06	2,78				10,84
4b/ Futaie de châtaignier 80-100 ans				7,97		3,54								10,47						21,98
4c/ Futaie divers feuillus 100-120 ans																			13,83	13,83
5a/ Taillis de robinier 30-60 ans	2,40		11,49				7,06							7,57	13,06	7,50				49,08
5b/ Taillis de feuillus divers 30-60 ans			2,99																	2,99
5c/ Taillis de châtaignier 60-90 ans			0,77				0,60													1,36
5d/ Taillis de hêtre 60-90 ans											4,99	4,73		9,13						18,85
6/ Espaces non boisés			0,52											0,97					2,32	3,81
<b>Total</b>	12,74	10,74	18,27	18,02	12,13	13,07	15,36	18,34	10,33	12,93	11,95	15,31	9,69	19,01	27,29	17,31	12,88	12,92	16,81	<b>285,10</b>

## ANNEXE - 3 DESCRIPTION SYNTHETIQUE DES TYPES DE PEUPELEMENTS

CODE	TYPE DE PEUPELEMENTS	ESSENCES EN 1/10	G (m <sup>2</sup> )	DIAMETRE MOYEN (cm)	HAUTEUR (m)	OBSERVATIONS
1.a	Jeune futaie de pin Laricio de Corse 20-40 ans	Pin Laricio de Corse 8 Feuillus divers 2		15	12-14	1ère éclaircie à réaliser
1.b	Jeune futaie de mélèze 20-40 ans	Mélèze 8 Feuillus divers 2		15	14-16	1ère éclaircie à réaliser
1.c	Jeune futaie de douglas 20-40 ans	Douglas 10		15-20	14-16	1ère éclaircie à réaliser
1.d	Jeune futaie d'érable sycomore 20-40 ans	Érable sycomore 8 Résineux divers 2		15-20	12-14	dépressage à réaliser
2.a	Futaie de pin Laricio de Corse 40-60 ans	Pin Laricio de Corse 8 Feuillus divers 2		25	20	coupe jardinatoire
2.b	Futaie de cèdre de l'Atlas 40-60 ans	Cèdre de l'Atlas 8 Feuillus divers 2	24	30	14-16	
2.c	Futaie de sapin de Nordmann 40-60 ans	Sapin de Nordmann 10		35	14-16	
2.d	Futaie divers résineux 40-60 ans	Divers résineux 10	23	35	16-20	
2.e	Futaie de sapin pectiné 60-80 ans	Sapin pectiné 10	28	40	20-24	
2.f	Futaie de pin sylvestre et épicéa 120-140 ans	Pin Sylvestre 8 Épicéa 2	38	40	16-20	
3.a	Futaie mélangés résineux et feuillus divers 40-60 ans	Résineux divers 7 Feuillus divers 3	28	35	16-18	
3.b	Futaie de résineux et feuillus divers 80-100 ans	Résineux divers 7 Feuillus divers 3	36-40	45	25-30	
3.c	Futaie de hêtre et pin sylvestre 120-140 ans	Hêtre 8 Pin Sylvestre 2	22-24	35	16-20	
4.a	Futaie de hêtre 60-80 ans	Hêtre 8 Autres feuillus 2	20-24	45	20-24	
4.b	Futaie de châtaignier 80-100 ans	Châtaignier 8 Autres feuillus 2	40	35	16-18	
4.c	Futaie divers feuillus 100-120 ans	Feuillus divers 10	16	20	10-12	
5.a	Taillis de robinier 30-60 ans	Robinier 8 Autres feuillus 2	16-18	20	14-16	
5.b	Taillis de feuillus divers 30-60 ans	Feuillus divers 10	20	20	14-16	
5.c	Taillis de châtaignier 60-90 ans	Châtaignier 10	22	20	14-16	
5.d	Taillis de hêtre 60-90 ans	Hêtre 8 Autres feuillus 2	32-34	35	12-14	
6	Espaces non boisés	Zone hors sylviculture				



## FORËT DOMANIALE DE LA FONTAULIERE

BILAN DES RECOLTES

Départ Échéance Dernière année de bilan prise en compte Surface totale  haSurface en sylviculture  ha

Prévision					
Année	Nature coupe	Parcelle	Surf. à parcourir	Volume	V/Ha
2005	REG	13	6,76	440	65
2006	AMEL	2	6,25	220	35
2007	AMEL	4	16,05	550	34
	REG	9	6,03	330	55
2008	AMEL	5	14,95	420	28
2010	REG	15	11,38	550	48
	REG	16	10,99	385	35
	REG	17	1,76	110	63
	REG	18	9,12	500	55
2012	REG	12	7,00	800	114
2014	AMEL	5	14,95	450	30
2015	REG	12	7,00	700	100
2016	AMEL	2	8,04	250	31
	AMEL	8	1,49	50	34
	AMEL	10	10,30	350	34
2017	AMEL	4	16,05	500	31
2018	REG	8	2,86	350	122
	REG	9	6,03		
<b>Total</b>			157,01	6955	44
<b>Moyenne</b>			10,47	464	
Récolte m3/ha/an				1,65	

Réalisation			
Année	Coupes	Prod. Acc.	Total
Année	Volume	m3	m3
2004			
2005	471		471
2006	565		565
2007	2462		2462
2008	1773		1773
2009	0		0
2010	2060		2060
2011	0		0
2012	243		243
2013	0		0
2014	3		3
2015	0		0
2016	0		0
2017	978		978
2018	377		377
2018	398		398
	9330	0	9330
	622	0	622
			2,21

Réalisation/prévision Proportion produits accidentels

## FORET DOMANIALE DE LA FONTAULIERE

Départ **2004**Échéance **2018**Dernière année de bilan prise en compte **2018**Surface totale **284,27** Ha

	Prévision	Réalisation															Moyenne	
		2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018		
<b>Recettes</b>	Bois sur pied	4 617			7 300		38					54			3 936	8 580	1 327	
	Bois façonnés	8 120		9 184	1 402		137 103	57 346		58 698	20 147		1 457				19 022	
	Bois délivrés UP	0			26 509												1 767	
	<b>Total bois</b>	<b>12 737</b>	<b>0</b>	<b>9 184</b>	<b>35 211</b>	<b>0</b>	<b>137 141</b>	<b>57 346</b>	<b>0</b>	<b>58 698</b>	<b>20 147</b>	<b>0</b>	<b>1 511</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 936</b>	<b>8 580</b>	<b>22 117</b>
	Chasse	1 606	5 936	6 001	6 233	6 338	6 501	6 727	6 780	6 780	6 856	6 915	6 989	7 151	300	7 146	6 889	6 236
	Concessions		85	85	21	248	329	50	101	101	101	2 429	2 004	1 144		1 108	1 123	595
	Divers	86		48				70	60		237	50	170	81	80			53
	<b>Total recettes</b>	<b>14 429</b>	<b>6 021</b>	<b>15 318</b>	<b>41 465</b>	<b>6 586</b>	<b>143 971</b>	<b>64 193</b>	<b>6 941</b>	<b>65 579</b>	<b>27 341</b>	<b>9 394</b>	<b>10 674</b>	<b>8 376</b>	<b>380</b>	<b>12 190</b>	<b>16 592</b>	<b>29 001</b>
	€/ha/an	51	21	54	146	23	506	226	24	231	96	33	38	29	1	43	58	102
	<b>Dépenses</b>	Maintenance	2 467	169	4 561	2 012	1 190	619			1 023			392		12 158	13 518	1 452
Invest, peupl,			2 087				245		1 475									254
Ent. Peuplements		907	1 019	1 047						551	3 032				4 076	2 878	12 287	1 659
Inv. Infra			150			59 160						4 040			8 580			4 795
Ent. Infra		4 266		1 207	768	1 234	1 810		3 296	29 908	1 338		7 341		2 067	7 623	14 495	4 739
Accueil		3 000												2 645				176
Chasse																		0
Milieux/espèces																		0
DFCI																		0
Autres : impôts fonciers		1 110	1 200	1 188	1 055	1 099										634	1 177	424
<b>Dépenses Travaux</b>		<b>11 750</b>	<b>4 625</b>	<b>8 003</b>	<b>3 835</b>	<b>62 683</b>	<b>2 674</b>	<b>0</b>	<b>4 771</b>	<b>31 482</b>	<b>4 370</b>	<b>0</b>	<b>11 773</b>	<b>2 645</b>	<b>26 881</b>	<b>24 653</b>	<b>29 411</b>	<b>14 520</b>
<b>Frais de Garderie HT</b>		<b>13 700</b>	<b>602</b>	<b>1 532</b>	<b>4 147</b>	<b>659</b>	<b>14 397</b>	<b>6 419</b>	<b>694</b>	<b>6 558</b>	<b>2 734</b>	<b>939</b>	<b>1 067</b>	<b>838</b>	<b>38</b>	<b>1 219</b>	<b>1 659</b>	<b>2 900</b>
<b>Frais d'exploitation</b>		<b>1 466</b>	<b></b>	<b>4 766</b>	<b>4 645</b>	<b>3 425</b>	<b>41 189</b>	<b></b>	<b>165</b>	<b>53 032</b>	<b></b>	<b>4 378</b>	<b></b>	<b></b>	<b></b>	<b></b>	<b></b>	<b>7 440</b>
<b>Total dépenses</b>	<b>26 916</b>	<b>5 227</b>	<b>14 301</b>	<b>12 627</b>	<b>66 767</b>	<b>58 260</b>	<b>6 419</b>	<b>5 630</b>	<b>91 072</b>	<b>7 104</b>	<b>5 317</b>	<b>12 840</b>	<b>3 483</b>	<b>26 919</b>	<b>25 872</b>	<b>31 070</b>	<b>24 861</b>	
€/ha/an	95	18	50	44	235	205	23	20	320	25	19	45	12	95	91	109	87	
<b>Subventions</b>	<b>1 740</b>																<b>0</b>	
<b>Bilan</b>	€/an	<b>-10 747</b>	794	1 017	28 838	-60 181	85 711	57 774	1 311	-25 493	20 237	4 077	-2 166	4 893	-26 539	-13 682	-14 478	<b>4 141</b>
	€/ha/an	<b>-38</b>	3	4	101	-212	302	203	5	-90	71	14	-8	17	-93	-48	-51	<b>15</b>

# ANNEXE - 6

## Compte-rendu de visite de terrain :

Forêt domaniale de La Fontaulière  
Le 30 septembre 2019

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu ( ha )				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Protection contre les risques naturels	Néant	170,4 ha	89 ha	24.6 ha	284 ha

### • Synthèse des risques naturels présents sur la forêt domaniale

La forêt domaniale de La Fontaulière est d'origine RTM, acquise par l'Etat à la fin du XIXe siècle dans un but de protection contre les risques. Du fait de la présence de fortes pentes, la forêt est sujette à quatre types d'aléas : crues torrentielles, chutes de blocs, ravinement et glissements de terrain.

En termes d'enjeux, près de 40% de sa surface sont classés en enjeux moyens ou forts, principalement du fait de la présence d'axes routiers et d'habitations en fond de vallées.

### Rappel de méthode

La notion de risque naturel est issue de la présence simultanée sur le même territoire (ou à proximité) :

- d'un ou plusieurs aléas (chutes de blocs, crues torrentielles, érosion, ...).
- d'enjeux socio-économiques (habitations, voies de communication, équipements...) menacés par ces aléas ; la desserte forestière et les peuplements forestiers étant considérés comme des enjeux de niveau faible.

La cartographie de la fonction de protection est issue de l'analyse établie dans le cadre du programme « Renouveau des Peuplements à rôle de Protection » (RPP).

### Ravinement / Erosion

L'ensemble de la forêt domaniale de La Fontaulière est sujette à un risque de ravinement et érosion. Il est fort probable que ce soit ce risque spécifique qui a occasionné l'achat de ces terrains par l'état au 19eme afin de les reboiser. Ces travaux ont porté leurs fruits ; aujourd'hui du fait du boisement en place, l'aléa est faible sur l'ensemble de la forêt.

En termes d'enjeux le ravinement et l'érosion sont faible sauf sur la forêt du Solitaire (parcelles 8 à 13 et parcelle 19) avec un niveau moyen du fait de la présence de la D536 en bas du versant de la domaniale.

Aléa faible / Enjeux faibles ou moyens : Risque FAIBLE

Compte tenu du niveau de risque il n'y a pas de dispositions particulières à prendre en matière d'aménagement forestier autres que celles habituellement préconisées pour les forêts de montagne. Il suffira de s'assurer d'une régénération en quantité suffisante dans les zones passées en coupe définitive.

### Crues torrentielles

Le rôle de protection joué par la forêt n'est pas localisé sur des zones précises mais diffus sur l'ensemble du bassin d'alimentation des différents torrents : le couvert forestier permet de stabiliser les terrains fragiles, et ainsi de limiter leur arrachement par les eaux de ruissellement (rôle de protection pour le ravinement). Dans une moindre mesure, le couvert forestier contribue également à réguler le régime des crues par effet tampon lors des fortes précipitations (rôle de protection pour les crues torrentielles), jusqu'à une certaine limite correspondant à la capacité de rétention de la forêt.

Depuis sa création, la forêt a joué son rôle avec efficacité. Une disparition des peuplements forestiers (ravageurs, incendie...) aurait pour conséquence une reprise et une accentuation des phénomènes de charriage et de crues.

Les enjeux concernés par les phénomènes torrentiels :

- Solitaire (parcelles 8 à 13 et parcelle 19) : enjeux moyens : RD536 et 1 maison lieu-dit la Valette
- Chambon (parcelles 14 à 18) : enjeux forts : village de Montpezat
- Gravenne: enjeux forts sur la parcelle 3 / la Chareyre et les Eymarts  
enjeux forts sur la parcelle 7 / les Soubeyrols  
enjeux faible sur les parcelles 4 et 6 / route communale

#### **Aléa moyen à fort / Enjeux faible à fort : Risque FAIBLE à FORT**

Compte tenu du type de risque, se reporter aux préconisations de gestion liées au ravinement.

#### **Glissement de terrain**

La forêt comporte une zone en glissement potentiel parcelle 16 menaçant exclusivement une route forestière positionnée sur sa partie sommitale.

#### **Aléa moyen / Enjeux faibles : Risque FAIBLE**

Ce glissement étant d'une profondeur inférieure à 2m il est préconisé de favoriser le maintien d'un couvert arboré au travers d'une sylviculture classique pour maintenir un effet d'ancrage. Des précautions devront toutefois être prises lors de l'exploitation notamment lors des ouvertures de traînes pour ne pas aggraver le phénomène aux abords de la piste forestière.

#### **Chutes de blocs**

L'aléa chute de bloc reste limité sur cette domaniale avec un seul secteur identifié parcelle 15 menaçant exclusivement une piste et une route forestière.

L'aléa est issu d'un dérochoir situé en amont d'un torrent à craps. Bien que la pente soit  $> 30^\circ$  sur l'ensemble du versant de la forêt domaniale la potentialité de retrouver des blocs en pied de versant reste faible. En effet, l'orientation de la pente laisse supposer que les blocs provenant de la falaise amont se retrouve dans le lit du torrent en contre bas et sont ensuite charriés vers l'aval par celui-ci.

#### **Aléa moyen / Enjeux faibles : Risque FAIBLE**

Les enjeux étant limités, il faut néanmoins considérer que lors de la réalisation d'une coupe de bois il est possible que des blocs rocheux mis en mouvement atteignent la piste et la route forestière. Il faudra donc prévoir des mesures pour que les coupes soient réalisées en sécurité pour les intervenants.

La gestion forestière sur la parcelle 15 devra veiller à irrégulariser le peuplement afin de maintenir une densité de tiges suffisantes dans le temps.

- **Classements réglementaires et zonages induits**

Les 2 communes : Le Roux et Montpezat-sous-Bauzon ne sont couverts par aucun PPR approuvé.

- **Equipements et ouvrages de protection existants**

Aucun ouvrage en gestion ONF-RTM n'est présent sur le secteur. Les torrents n'ont pas fait l'objet de correction torrentielle.



ONF

Rhône-Alpes

SERVICE FORET

Agence  
interdépartementale  
Drôme - Ardèche

Site d'Aubenas  
10, place Olivier de Serres  
07200 Aubenas

Tél : 04 75 87 80 62  
Fax : 04 75 87 80 67

Monsieur le Maire de la commune de

Le Roux

07560 LE ROUX

Aubenas le 12 novembre 2020

Réf : SB / 001

Objet : *Aménagement forestier de la forêt Domaniale de LA FONTAULIERE  
Consultation des communes de situation*

Monsieur le Maire,

Je vous fais parvenir le projet de plan de gestion (aménagement) de la forêt domaniale de LA FONTAULIERE pour la période 2020 - 2039.

Cet aménagement forestier doit vous être soumis pour consultation. Il fera ensuite l'objet d'un arrêté d'aménagement signé par le ministre de l'Agriculture.

Dans le contexte particulier de la Covid19, nous vous envoyons le document par colipostage. Votre interlocuteur ONF ([christophe.mounier@onf.fr](mailto:christophe.mounier@onf.fr)) ainsi que moi-même restons à votre disposition pour tout complément d'information (Stéphane BUFFAT - tél : 04 75 87 80 62 ou [stephane.buffat@onf.fr](mailto:stephane.buffat@onf.fr)).

Votre interlocuteur

**Christophe MOUNIER**

Maison Forestière  
de Gratiyas-Largilas  
07510 Usclades-et-Rieutord

Tél : 04 75 38 81 22  
Por : 06 27 17 92 41  
[christophe.mounier@onf.fr](mailto:christophe.mounier@onf.fr)

Je vous saurais gré de me renvoyer le cas échéant vos remarques sur ce document. Sans retour de votre part d'ici deux mois, le document sera envoyé aux instances de validation.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le chef de projet aménagement  
Stéphane BUFFAT

NB : dès réception du courriel vous pourrez télécharger le dossier complet



ONF

Rhône-Alpes

SERVICE FORET

Agence  
interdépartementale  
Drôme - Ardèche

Site d'Aubenas  
10, place Olivier de Serres  
07200 Aubenas

Tél : 04 75 87 80 62  
Fax : 04 75 87 80 67

Madame la Maire de la commune de  
Montpezat-sous-Bauzon  
07560 MONTPEZAT-SOUS-BAUZON

Aubenas le 12 novembre 2020

Réf : SB / 001

Objet : *Aménagement forestier de la forêt Domaniale de LA FONTAULIERE  
Consultation des communes de situation*

Madame la Maire,

Je vous fais parvenir le projet de plan de gestion (aménagement) de la forêt domaniale de LA FONTAULIERE pour la période 2020 - 2039.

Cet aménagement forestier doit vous être soumis pour consultation. Il fera ensuite l'objet d'un arrêté d'aménagement signé par le ministre de l'Agriculture.

Dans le contexte particulier de la Covid19, nous vous envoyons le document par colipostage. Votre interlocuteur ONF ([christophe.mounier@onf.fr](mailto:christophe.mounier@onf.fr)) ainsi que moi-même restons à votre disposition pour tout complément d'information (Stéphane BUFFAT - tél : 04 75 87 80 62 ou [stephane.buffat@onf.fr](mailto:stephane.buffat@onf.fr)).

Votre interlocuteur

**Christophe MOUNIER**

Maison Forestière  
de Gratiàs-Largilas  
07510 Usclades-et-Rieutord

Tél : 04 75 38 81 22  
Por : 06 27 17 92 41  
[christophe.mounier@onf.fr](mailto:christophe.mounier@onf.fr)

Je vous saurais gré de me renvoyer le cas échéant vos remarques sur ce document. Sans retour de votre part d'ici deux mois, le document sera envoyé aux instances de validation.

Je vous prie de croire, Madame la Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le chef de projet aménagement  
Stéphane BUFFAT

NB : dès réception du courriel vous pourrez télécharger le dossier complet



ONF

Rhône-Alpes

SERVICE FORET

Agence  
interdépartementale  
Drôme - Ardèche

Site d'Aubenas  
10, place Olivier de Serres  
07200 Aubenas

Tél : 04 75 87 80 62  
Fax : 04 75 87 80 67

Monsieur le Maire de la commune de

Thueyts

07330 THUEYTS

Aubenas le 12 novembre 2020

Réf : SB / 001

Objet : Aménagement forestier de la forêt Domaniale de LA FONTAULIERE  
Consultation des communes de situation

Monsieur le Maire,

Je vous fais parvenir le projet de plan de gestion (aménagement) de la forêt domaniale de LA FONTAULIERE pour la période 2020 - 2039.

Cet aménagement forestier doit vous être soumis pour consultation. Il fera ensuite l'objet d'un arrêté d'aménagement signé par le ministre de l'Agriculture.

Dans le contexte particulier de la Covid19, nous vous envoyons le document par colipostage. Votre interlocuteur ONF ([christophe.mounier@onf.fr](mailto:christophe.mounier@onf.fr)) ainsi que moi-même restons à votre disposition pour tout complément d'information (Stéphane BUFFAT - tél : 04 75 87 80 62 ou [stephane.buffat@onf.fr](mailto:stephane.buffat@onf.fr)).

Votre interlocuteur

**Christophe MOUNIER**

Maison Forestière  
de Gratiàs-Largilas  
07510 Usclades-et-Rieutord

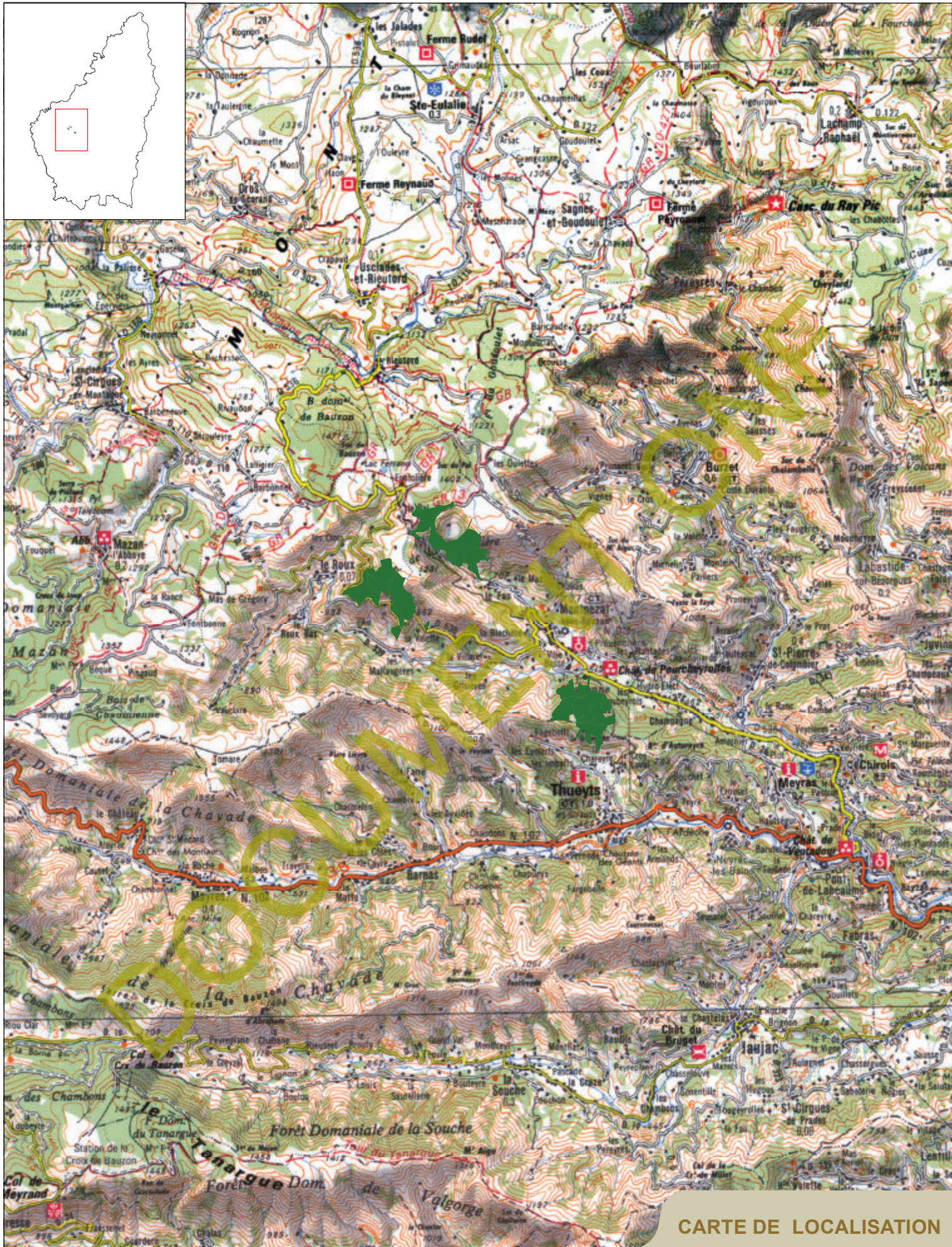
Tél : 04 75 38 81 22  
Por : 06 27 17 92 41  
[christophe.mounier@onf.fr](mailto:christophe.mounier@onf.fr)

Je vous saurais gré de me renvoyer le cas échéant vos remarques sur ce document. Sans retour de votre part d'ici deux mois, le document sera envoyé aux instances de validation.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le chef de projet aménagement  
Stéphane BUFFAT

NB : dès réception du courriel vous pourrez télécharger le dossier complet



**CARTE DE LOCALISATION**

**FORÊT DOMANIALE DE LA FONTAULIÈRE**

Surface : 284,27 ha



0 1 000 2 000 m

Echelle 1:100 000

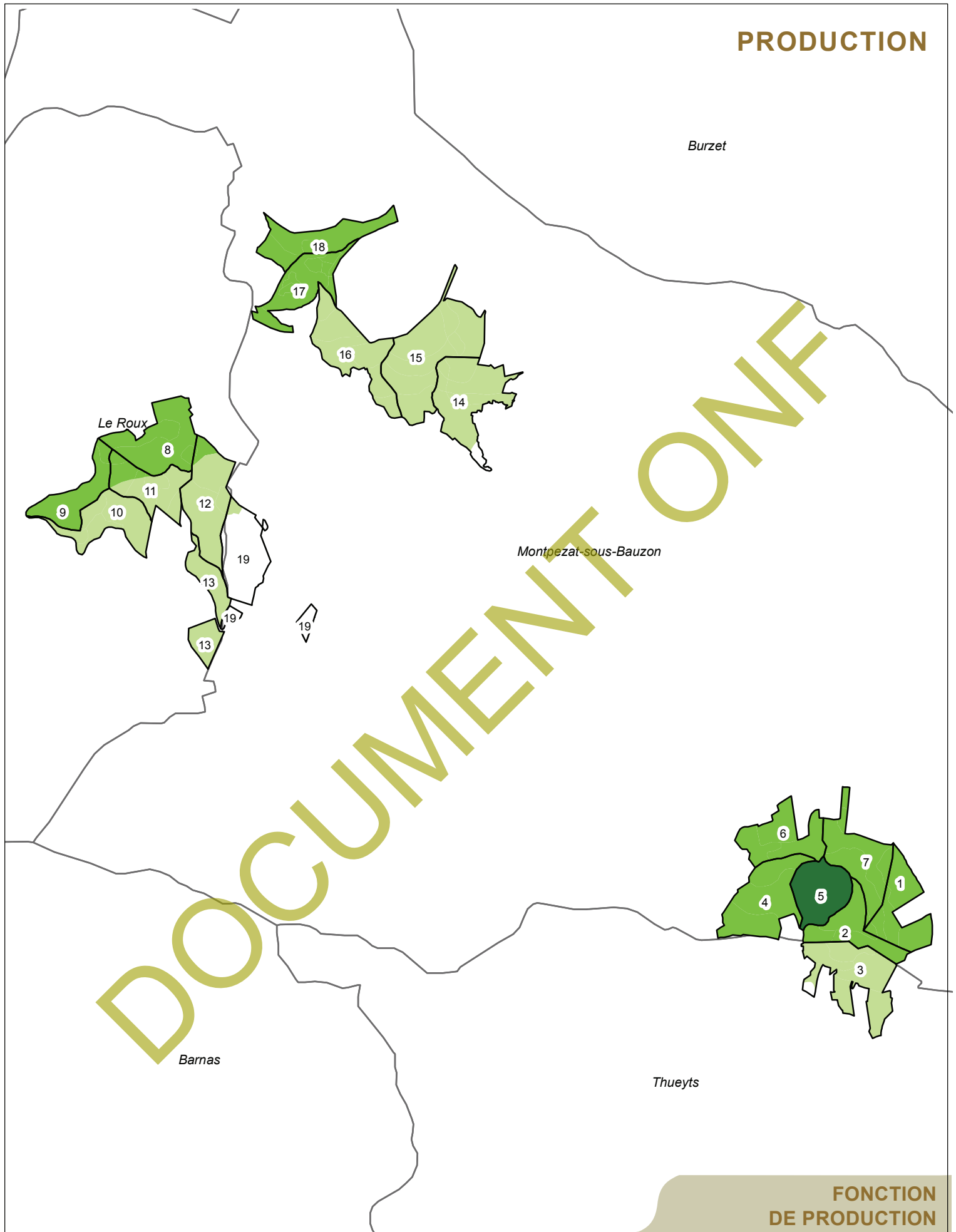
**LÉGENDE**



Périmètre forestier







# PRODUCTION



## FONCTION DE PRODUCTION

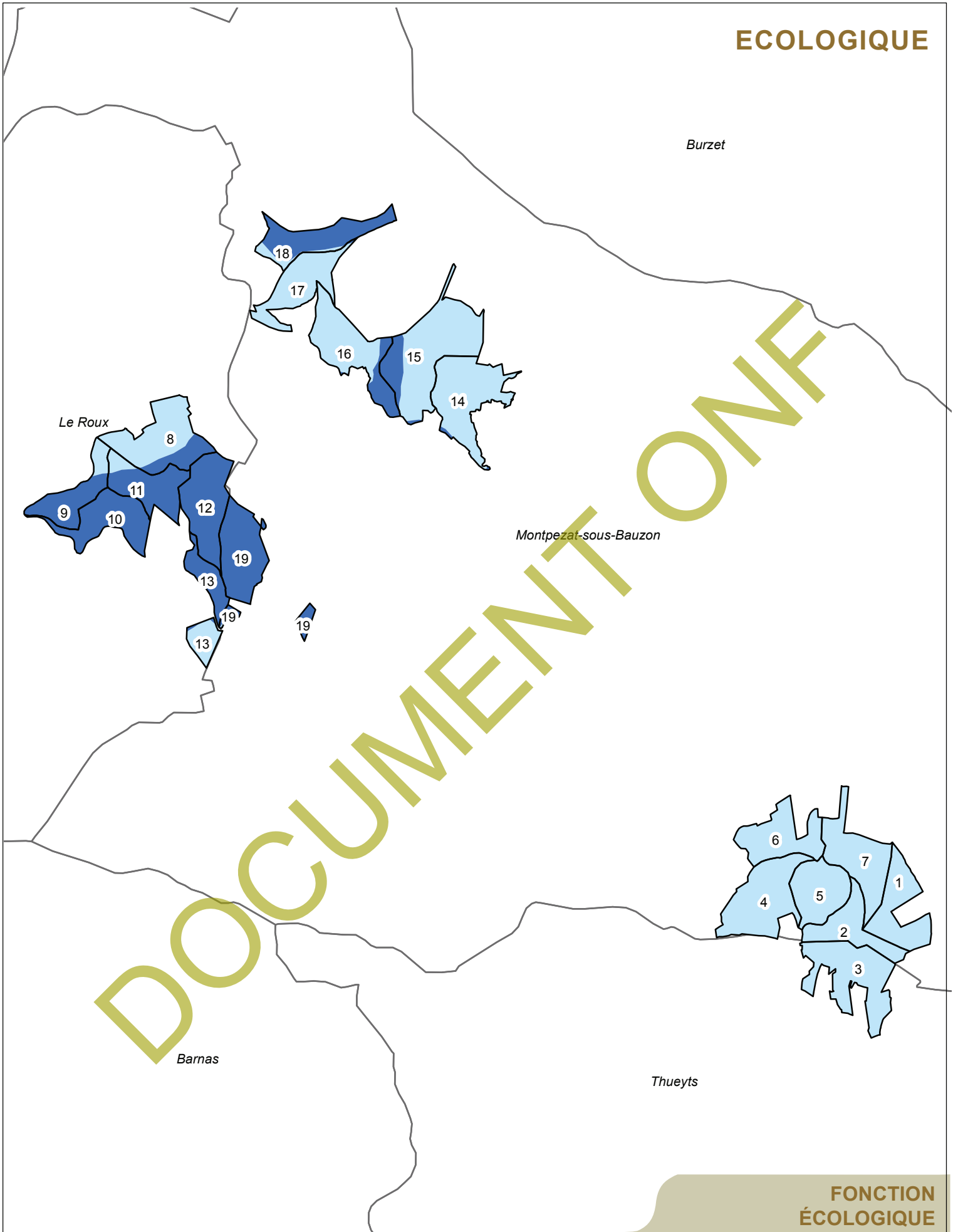
### LÉGENDE

-  sans objet
-  Enjeu faible
-  Enjeu moyen
-  Enjeu fort

FORÊT DOMANIALE  
DE LA FONTAULIÈRE

Surface : 285,10 ha

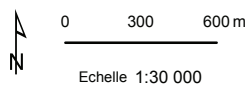
0 300 600 m  
Echelle 1:30 000



DOCUMENT ONF

FORÊT DOMANIALE DE LA FONTAULIÈRE

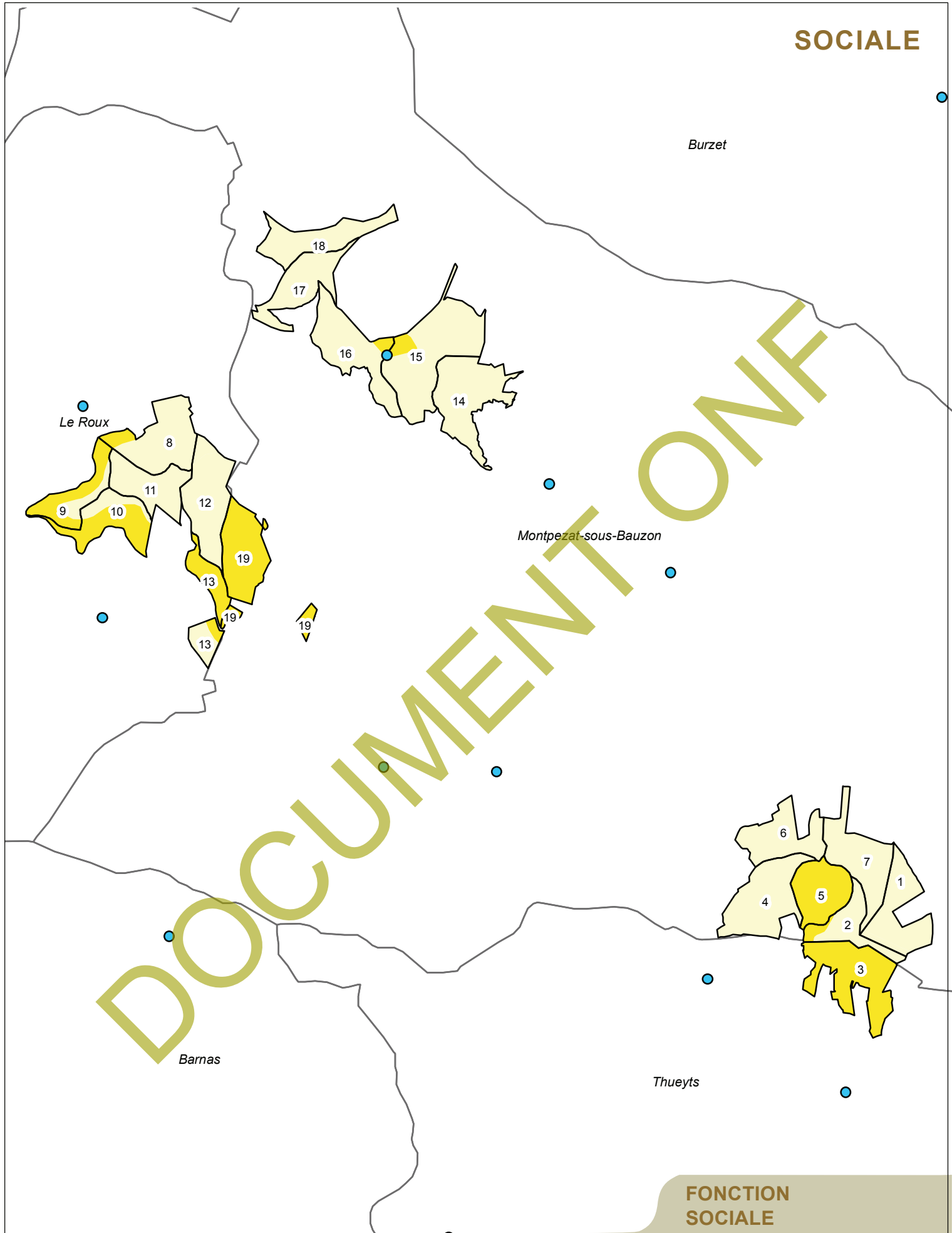
Surface : 285,10 ha



LÉGENDE

- Enjeu ordinaire
- Enjeu reconnu

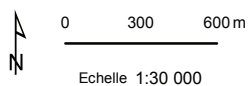
FONCTION ÉCOLOGIQUE



FONCTION SOCIALE

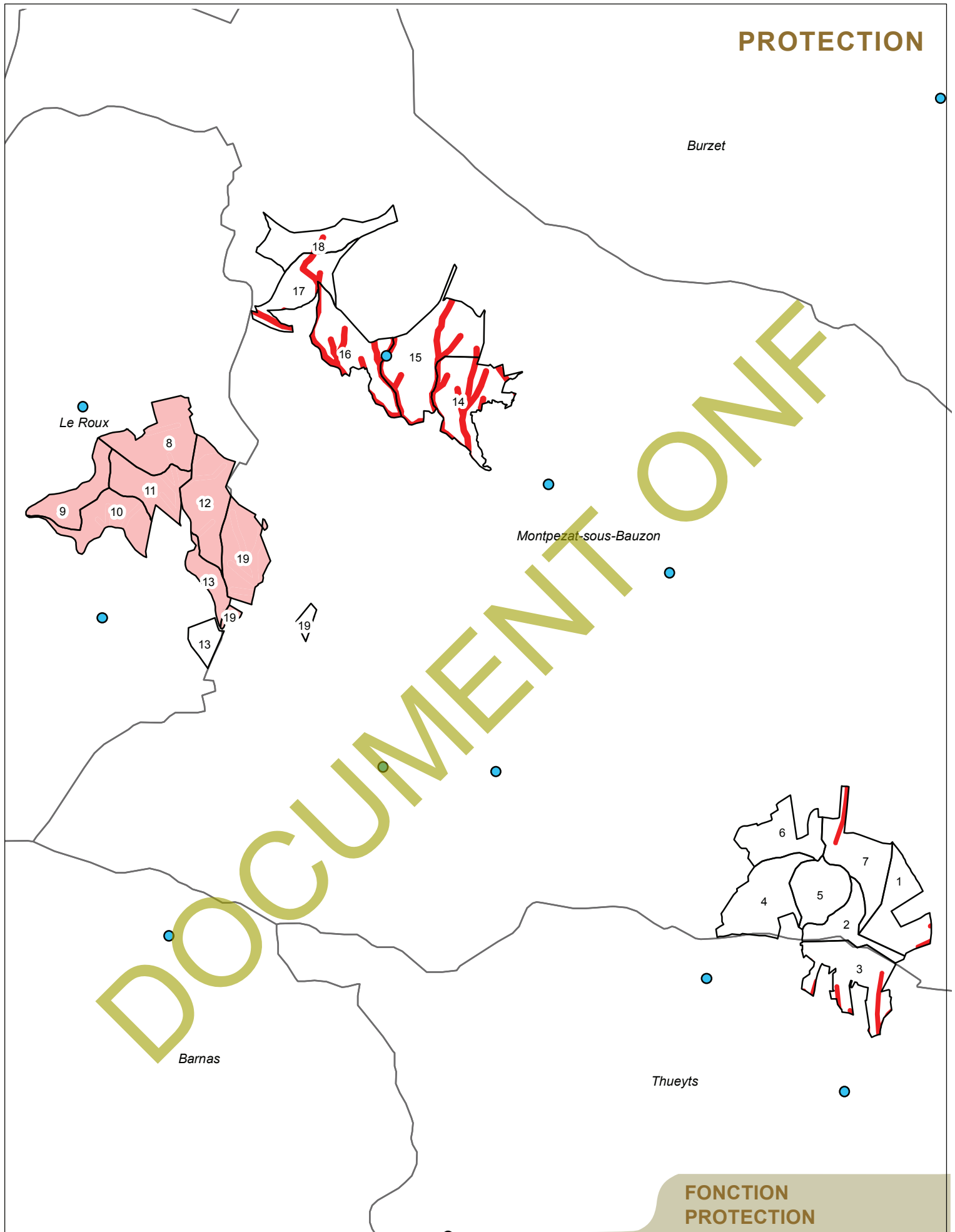
FORÊT DOMANIALE DE LA FONTAULIÈRE

Surface : 285,10 ha



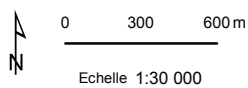
LÉGENDE

- Enjeu local
- Enjeu reconnu



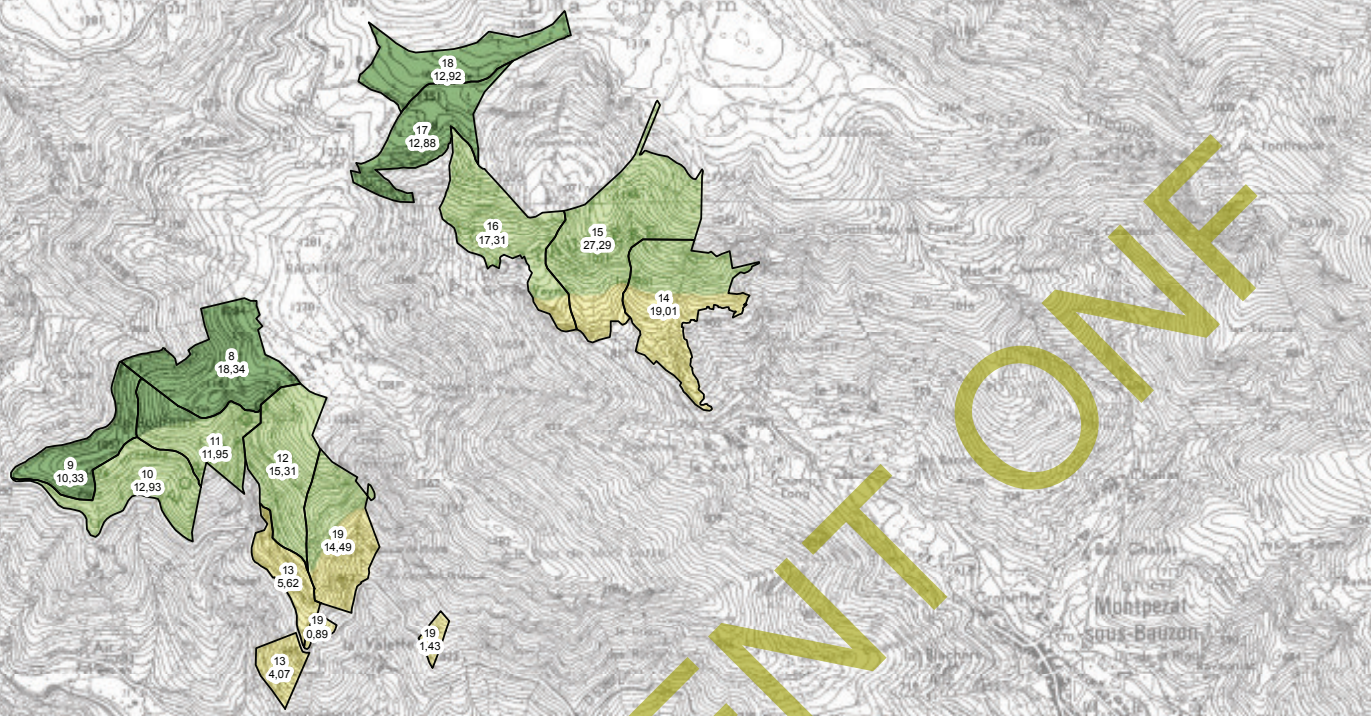
## FORÊT DOMANIALE DE LA FONTAULIÈRE

Surface : 285,10 ha

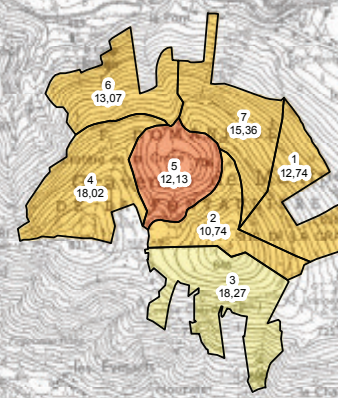
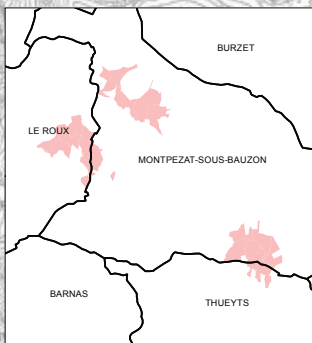


### FONCTION PROTECTION

- LÉGENDE**
- Captage de source
  - Sans objet ou enjeu faible
  - Enjeu moyen
  - Enjeu fort



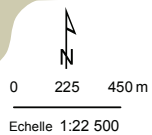
DOCUMENT ONF



FORÊT DOMANIALE DE LA FONTAULIÈRE

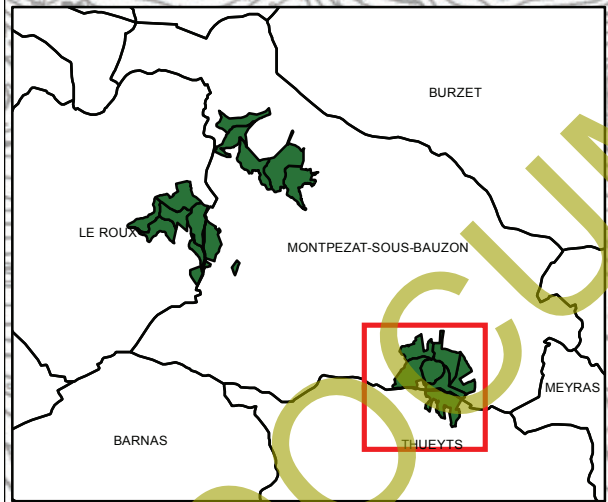
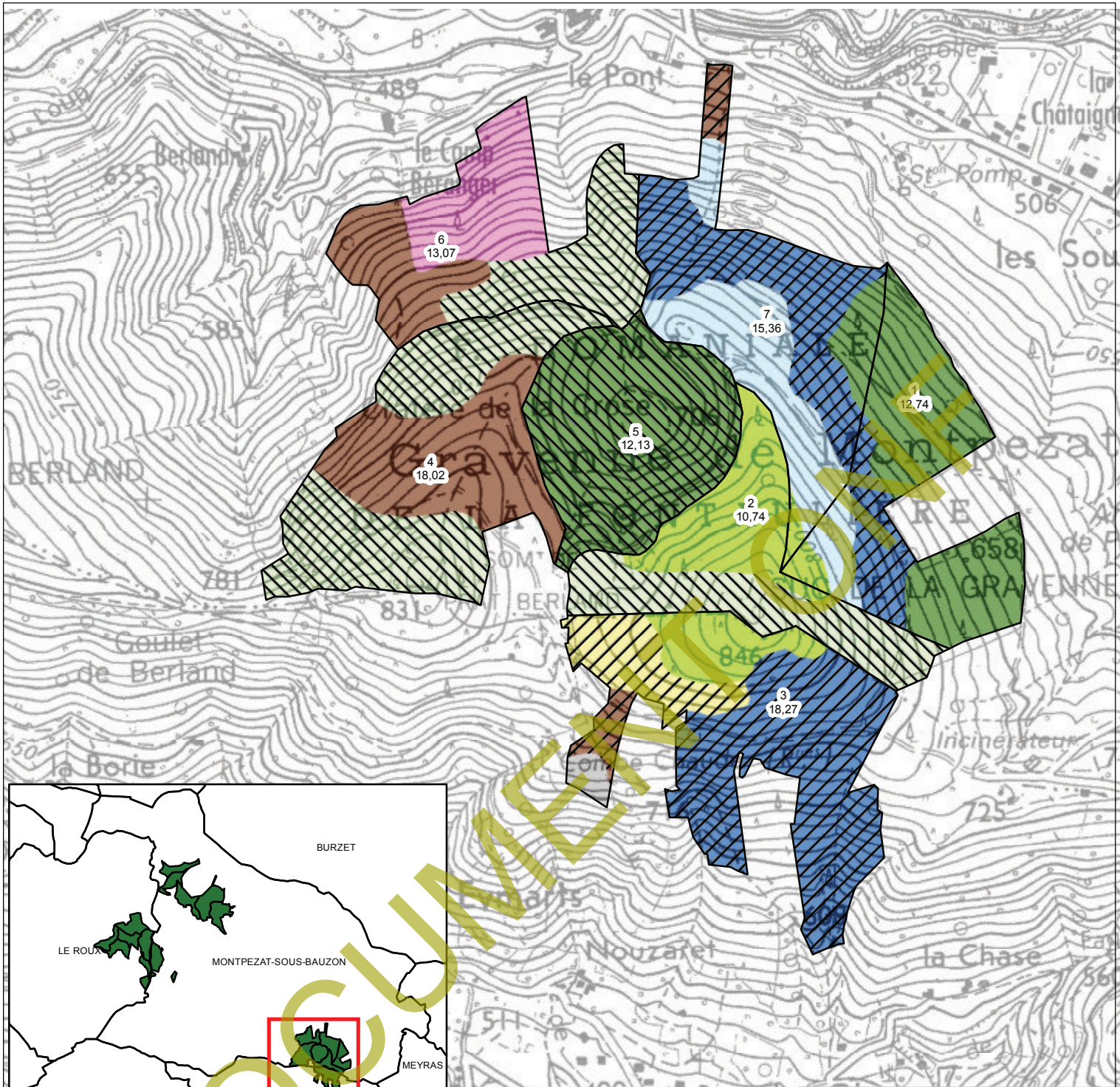
- Surface : 285.10 ha

CARTE DES STATIONS



LÉGENDE

- US 7/ Hêtraie-sapinière mésoxérophile, acidiphile ou acidocline
- US 8/ Hêtraie-sapinière mésophile, acidiphile ou acidocline
- US 12/ Chênaie pubescente (et hybride), acidiphile
- US 13/ Chênaie sessiliflore (et hybride)-hêtraie acidiphile
- US 14/ Chênaie sessiliflore (et hybride)-hêtraie acidocline à neutrophile

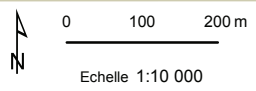


**CARTE DES PEUPELEMENTS**  
1/3

**FORÊT DOMANIALE DE LA FONTAULIÈRE**  
**CANTON DE LA GRAVENNE** Surface : 285,10 ha

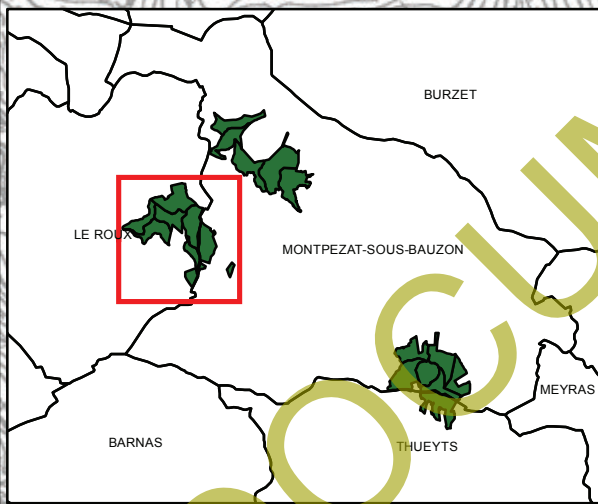
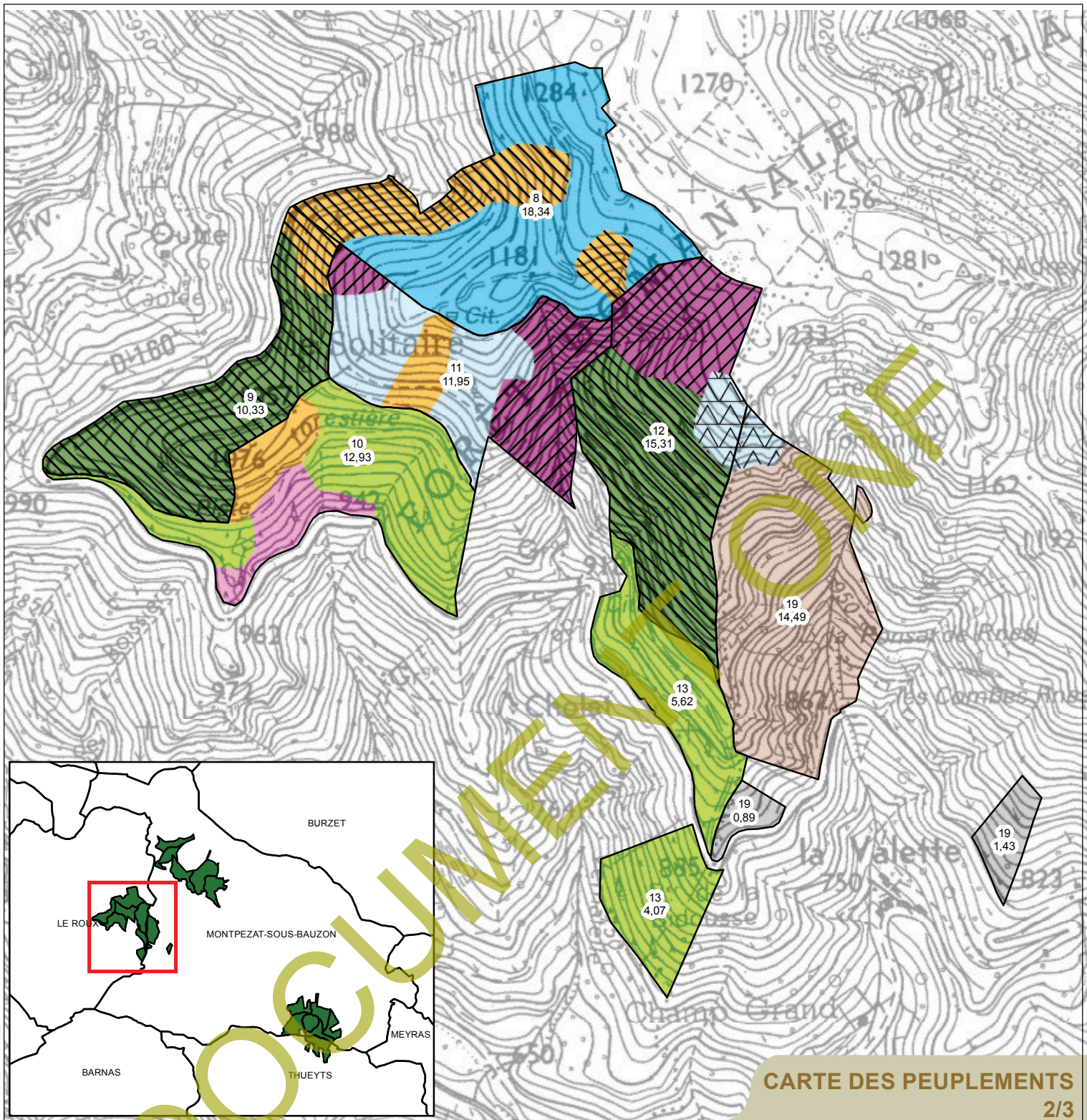


Réalisation : ONF SATI 26/07 - SB - Décembre 2019  
Copyright ONF - Reproduction interdite



**LÉGENDE**

- |  |   |
|--|---|
| 1a/ Jeune futaie de pin Laricio de Corse 20-40 ans | 3a/ Futaie mélangés résineux et feuillus divers 40-60 ans |
| 1b/ Jeune futaie de mélèze 20-40 ans               | 3b/ Futaie de résineux et feuillus divers 80-100 ans      |
| 1c/ Jeune futaie de douglas 20-40 ans              | 3c/ Futaie de hêtre et pin sylvestre 120-140 ans          |
| 1d/ Jeune futaie d'érable sycomore 20-40 ans       | 4a/ Futaie de hêtre 60-80 ans                             |
| 2a/ Futaie de pin Laricio de Corse 40-60 ans       | 4b/ Futaie de châtaignier 80-100 ans                      |
| 2b/ Futaie de cèdre de l'Atlas 40-60 ans           | 4c/ Futaie divers feuillus 100-120 ans                    |
| 2c/ Futaie de sapin de Nordmann 40-60 ans          | 5a/ Taillis de robinier 30-60 ans                         |
| 2d/ Futaie divers résineux 40-60 ans               | 5b/ Taillis de feuillus divers 30-60 ans                  |
| 2e/ Futaie de sapin pectiné 60-80 ans              | 5c/ Taillis de châtaignier 60-90 ans                      |
| 2f/ Futaie de pin sylvestre et épicéa 120-140 ans  | 5d/ Taillis de hêtre 60-90 ans                            |
|  | 6/ Espaces non boisés                                     |

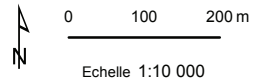


**FORÊT DOMANIALE DE LA FONTAULIÈRE**  
**CANTON LE SOLITAIRE**

Surface : 285,10 ha

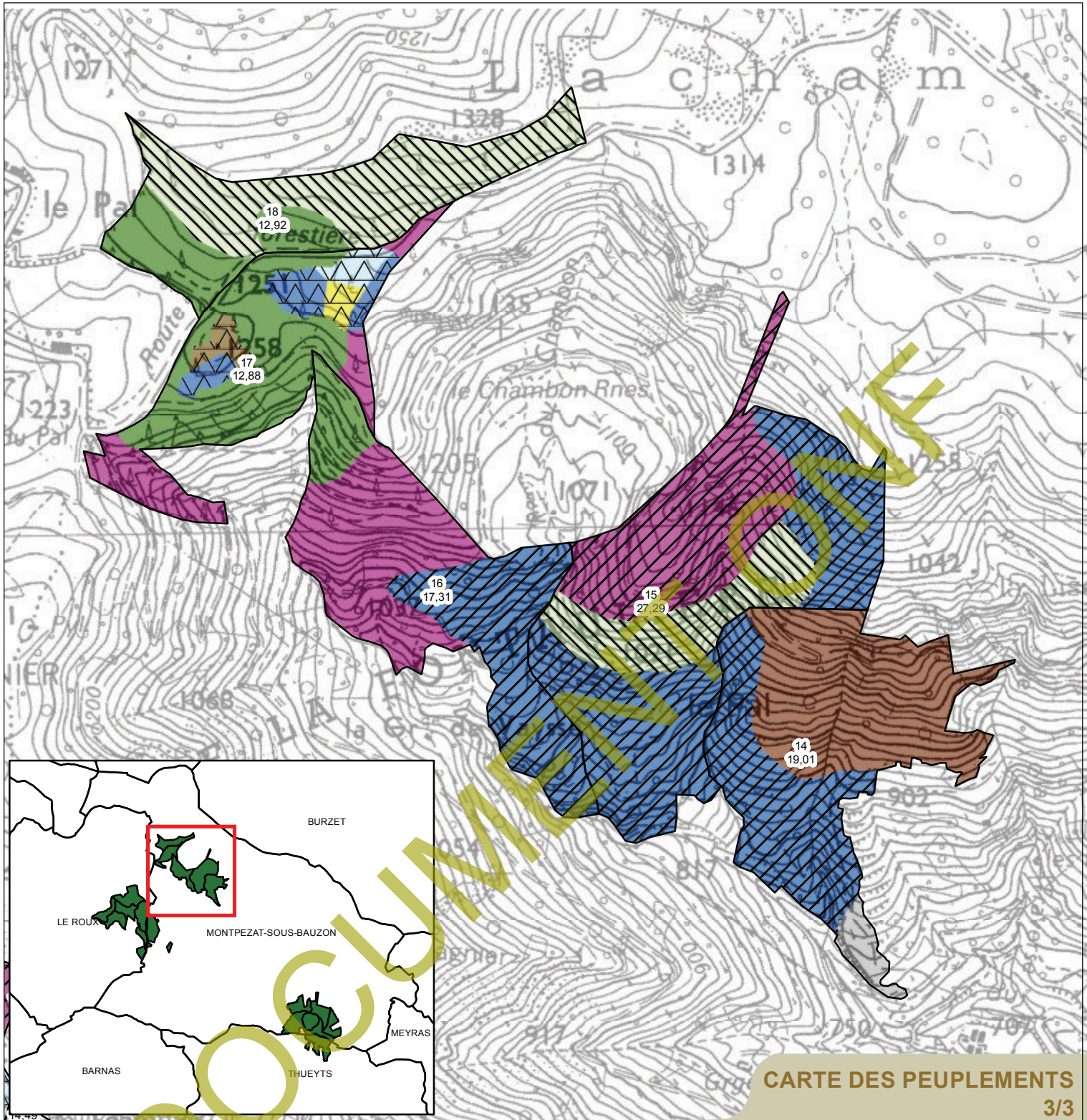


Réalisation : ONF SATI 26/07 - SB - Décembre 2019  
Copyright ONF - Reproduction interdite



**LÉGENDE**

- |  |  |
|--|--|
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |



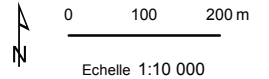
**CARTE DES PEUPELEMENTS**  
3/3

**FORÊT DOMANIALE DE LA FONTAULIÈRE**  
**CANTON LE PAL**

Surface : 285,10 ha



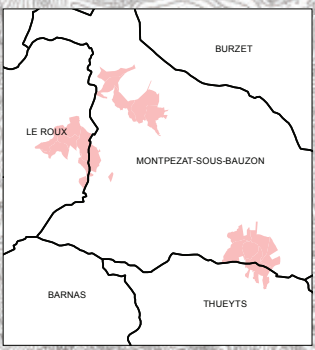
Réalisation : ONF SATI 26/07 - SB - Décembre 2019  
Copyright ONF - Reproduction interdite



**LÉGENDE**

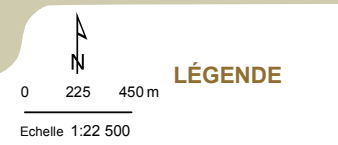
- |  |  |  |   |
|--|--|--|---|
|  | 1a/ Jeune futaie de pin Laricio de Corse 20-40 ans |  | 3a/ Futaie mélangés résineux et feuillus divers 40-60 ans |
|  | 1b/ Jeune futaie de mélèze 20-40 ans               |  | 3b/ Futaie de résineux et feuillus divers 80-100 ans      |
|  | 1c/ Jeune futaie de douglas 20-40 ans              |  | 3c/ Futaie de hêtre et pin sylvestre 120-140 ans          |
|  | 1d/ Jeune futaie d'érable sycomore 20-40 ans       |  | 4a/ Futaie de hêtre 60-80 ans                             |
|  | 2a/ Futaie de pin Laricio de Corse 40-60 ans       |  | 4b/ Futaie de châtaignier 80-100 ans                      |
|  | 2b/ Futaie de cèdre de l'Atlas 40-60 ans           |  | 4c/ Futaie divers feuillus 100-120 ans                    |
|  | 2c/ Futaie de sapin de Nordmann 40-60 ans          |  | 5a/ Taillis de robinier 30-60 ans                         |
|  | 2d/ Futaie divers résineux 40-60 ans               |  | 5b/ Taillis de feuillus divers 30-60 ans                  |
|  | 2e/ Futaie de sapin pectiné 60-80 ans              |  | 5c/ Taillis de châtaignier 60-90 ans                      |
|  | 2f/ Futaie de pin sylvestre et épicéa 120-140 ans  |  | 5d/ Taillis de hêtre 60-90 ans                            |
|  |  |  | 6/ Espaces non boisés                                     |



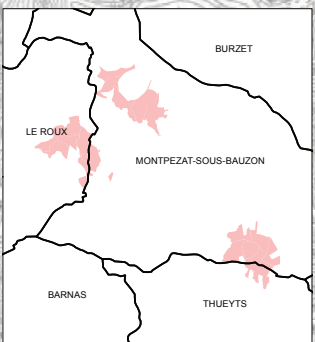


**FORÊT DOMANIALE DE LA FONTAULIÈRE** - Surface : 285.10 ha

**CARTE D'AMÉNAGEMENT**



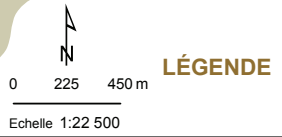
- LÉGENDE**
- En sylviculture passant en coupe**  
Surface en irrégulier
  - Hors sylviculture**  
Hors sylviculture
  - En sylviculture ne passant pas en coupe pendant la durée de l'aménagement**  
Surface en irrégulier
  - Desserte et Equipement**  
Piste accessible aux tracteurs forestiers
  - Route accessible aux grumiers
  - Route accessible aux véhicules légers (mais non accessible aux grumiers)



## FORÊT DOMANIALE DE LA FONTAULIÈRE

- Surface : 285.10 ha

### CARTE DES ESSENCES OBJECTIFS



**Essence objectif**

<span style="color: blue;">■</span> Pin Laricio de Corse	<span style="color: orange;">■</span> Robinier
<span style="color: purple;">■</span> Hêtre	<span style="color: brown;">■</span> Châtaignier

**Desserte et Equipement**

<span style="color: brown;">—</span> Piste accessible aux tracteurs forestiers
<span style="color: blue;">—</span> Route accessible aux grumiers
<span style="color: yellow;">—</span> Route accessible aux véhicules légers (mais non accessible aux grumiers)